

# LE FRONT

Le journal des étudiants et étudiantes de l'Université de Moncton

## ÉVALUATION FORMATIVE DE L'ENSEIGNEMENT PAR LES ÉTUDIANTS DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

Un comité tripartite représentant la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton, l'Association des bibliothécaires et professeurs de l'Université de Moncton et l'Administration de l'Université étudie depuis déjà deux ans la possibilité de mettre sur pied une procédure d'évaluation qui permettrait l'évaluation formative de l'enseignement par les étudiants au Centre universitaire de Moncton. Les membres de ce comité tripartite sont: Bertin Losier et Denis Chamberland de la F.E.U.M., Francis Coutellier et Marcel Choquette de l'A.B.P.U.M. et Louis Malenfant et Guy Savoie de l'Université.

### Mandat

Le mandat du Comité est de proposer aux trois parties un plan d'action pour l'évaluation des cours par les étudiants. Ce plan d'action doit tenir compte de l'importance des:

- Rétroactions des étudiants: ces rétroactions devraient porter sur les objectifs du cours, le contenu, les exigences (travaux, examens, activités d'apprentissage) ainsi que les aspects pédagogiques (structuration du cours, les qualités de communication du professeur, la méthodologie, la disponibilité du professeur, etc.);
- Procédures à suivre pour assurer que tous les professeurs fassent évaluer leurs cours par les étudiants;
- Procédures à suivre pour l'identification d'activités de formation continue pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

### OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de l'enseignement; surtout des aspects pédagogiques de l'enseignement;
- Faciliter la mise sur pied d'un processus de formation continue pour les professeurs;
- Créer un climat de confiance entre les professeurs et les étudiants;

### CONSTATATIONS

Le comité s'est réuni à plusieurs reprises et a étudié différents aspects de la question dans le but d'arriver à un accord au niveau des trois parties. Le travail du Comité a été sérieusement handicapé par les nombreux changements des représentants des différentes associations. Il semble qu'à chacune des réunions il était nécessaire de recommencer la discussion sur des points que certains membres croyaient avoir été réglés à des assemblées précédentes. En dépit de tout cela, le Comité constate que:

- Un grand nombre de professeurs invitent déjà les étudiants de leurs cours à faire l'évaluation de leur enseignement;
- La plupart des départements ont leur propre questionnaire pour faire l'évaluation de l'enseignement des professeurs non permanents;
- Plusieurs des questionnaires préparés et utilisés par les professeurs sont, selon une évaluation de spécialistes, de très bonne qualité et peuvent servir d'exemple auprès de d'autres professeurs.
- En général les étudiants sont très satisfaits de la qualité de l'enseignement des professeurs.
- Les plaintes des étudiants ne portent pas sur la qualité de l'enseignement mais plutôt sur le fait que bon nombre de professeurs ne leur offrent pas la possibilité de faire l'évaluation des cours. Les étudiants, par l'entremise de la F.E.U.M., demandent que tous les professeurs sans exception fassent évaluer leurs cours par les étudiants.
- Un évaluation formative devrait permettre d'identifier des besoins de perfectionnement professionnel.

### RECOMMANDATIONS

- Que le Comité tripartite limite son travail à l'évaluation formative
- Que le directin des Affaires professorales prépare un rapport avec recommandations pour l'évaluation de l'enseignement dans son sens général et propose une infrastructure permettant aux professeurs d'améliorer la qualité de leur enseignement par des activités de formation continue. Ce rapport, lorsque terminé, sera présenté aux instances intéressées pour réactions et suggestions.

3 - Qu'un budget soit affecté au directeur des Affaires professorales lui permettant de retenir les services d'experts-conseils dans le domaine.

### ENTRETEMPS

4 - Que tous les professeurs invitent les étudiants de leurs cours à faire l'évaluation de leur enseignement au semestre d'automne 1987.

Afin de permettre aux professeurs de réagir positivement aux rétroactions des étudiants, ces évaluations formatives devaient se faire entre le 1er octobre et la fin novembre. Étant donné que les résultats de l'évaluation de l'enseignement serviraient uniquement à des fins formatives elles ne devraient pas remplacer les procédures d'évaluation prévues dans la convention collective pour les professeurs non permanents ni les procédures d'évaluation déjà existantes au niveau des assemblées départementales qui servent à des fins d'évaluation "sommative". Les résultats des questionnaires d'évaluation devraient être la propriété exclusive des professeurs et ces derniers devraient être libres de les utiliser de la façon qu'ils jugent à propos. Cependant les chefs de département ainsi que les doyens/directeurs de faculté/école devraient recevoir une copie des questionnaires utilisés par les professeurs. Il va sans dire que l'administration des questionnaires devrait être faite de sorte qu'elle assure l'anonymat des étudiants.

5 - Que les professeurs soient invités à soumettre au directeur des Affaires professorales leurs propositions pour des activités de formation continue dans le domaine de la pédagogie universitaire. Pour inciter un très grand nombre de professeurs à faire connaître leurs besoins de formation continue en pédagogie universitaire, le directeur des Affaires professorales devrait lancer une invitation écrite à tous les professeurs au mois de janvier 1988. Les réponses des professeurs pourraient servir à l'élaboration du rapport demandé du directeur des Affaires professorales à la recommandation 2. En plus de recevoir des recommandations des professeurs portant sur des activités de formation continue, les professeurs

Voir évaluation en page 3

Bonjour,

Je désire vous convoquer à la réunion régulière du conseil d'administration de la F.E.U.M qui se tiendra le lundi 19 octobre 1987 à 19h00 au local 050 de la faculté d'Administration.

### Ordre du Jour

- Vérification du quorum
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Correspondance
- Développement et paix
- Directeur des relations publiques
- Comité de négociation (permis de boisson)
- Évaluation des professeurs
- Assemblée générale spéciale
- Autres
- Clôture de la séance

Le président intérimaire,  
Denis Chamberland

### SOMMAIRE

Politique étudiante .....	p. 1
Politique générale .....	p. 3
Éditorial .....	p. 4
Affaires nationales .....	p. 6
Communiqués généraux et opinion du lecteur .....	p. 7
Sports .....	p.10
Entr'acte .....	p.14
Art et Culture .....	p.16
Babillard .....	p.19

## POLITIQUE ÉTUDIANTE

### LE PERMIS DE BOISSON...

Pour illustrer la condition actuelle du contrôle des activités sociales alcoolisées, nous avons effectué, grâce aux chiffres d'une soirée moyenne au Kacho, le rapport d'une activité fictive avec orchestre.

Les chiffres se retrouvant sous "Anciens" représentent le coût d'organisation, pour un conseil étudiant, d'une activité avec l'ancien système.

La colonne de droite sous "Nouveau" démontre le coût de la même activité si "Marriott" assurerait le service. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La dernière ligne exprime sensiblement ce à quoi peuvent s'attendre les étudiant(e)s si "Marriott" et l'Université signent l'entente...

A nous d'y voir le mercredi 21 octobre à l'assemblée générale spéciale.

Denis Chamberland,  
Président intérimaire

#### ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE FICTIVE AVEC ORCHESTRE

400 ÉTUDIANTS

COUT DU BILLET: 4.00\$

Selon le permis, maximum de 4 bières ou de 5 onces de spiritueux par étudiant.

85% boivent de la bière = 340  
15% boivent du fort = 60

Prix de vente:  
Bière: 1.89 + .21 taxe = 2.10\$  
Fort : 2.25 + .25 taxe = 2.50\$

VENTES:	ANCIEN	NOUVEAU
(340 et. x 3 bières) x 2.10	2,142.00\$	2,142.00\$
(60 et. x 3 once) x 2.50	450.00\$	450.00\$
	2,592.00\$	2,592.00\$
Guichet: (400 et. x 4.00)	1,600.00\$	1,600.00\$
Total des ventes	4,192.00\$	4,192.00\$

#### DÉPENSES:

ACHATS:	ANCIEN	NOUVEAU
(1020 bières x .94)	958.00\$	
(1020 bières x 2.00)		2,040.00\$
(180 onces x .94)	133.20\$	
(180 onces x 2.10)		378.00\$
Taxe de vente: (1020 bières x .21)	214.20\$	214.20\$
(180 onces x .25) 45.00	45.00	45.00
Orchestres	2,000.00\$	2,000.00\$
Publicité	250.00\$	250.00\$
Employés	400.00\$	400.00\$
	4,001.20\$	5,327.20\$

Surplus/DÉFICIT PREVU 190.80\$ (1,135.20\$)

### Rapport du comité du permis de boisson

Le 13 septembre 1987 lors d'une réunion du conseil d'administration de la F.E.U.M.; fut présenté un rapport intitulé "Recommandations sur l'entente Université/Marriott". Ce rapport avait pour but d'informer les membres du conseil d'administration de l'entente entre l'Université et Marriott concernant la gestion du permis de boisson. Pour la majorité des gens présents à la réunion, c'était un premier contact avec le problème.

Le 15 septembre, le conseil d'administration de la F.E.U.M. vote une proposition demandant le statu quo c'est-à-dire l'ancien système de contrôle du permis de boisson pour avoir le temps de préparer une offre valable à l'Université.

Le 22 septembre, Denis Chamberland explique au conseil de la F.E.U.M. que suite à une rencontre avec Messieurs Dionne, St-Thomas et Nadeau, la proposition du statu quo fut refusée catégoriquement.

Le 22 septembre, il est proposé que le conseil d'administration délègue au conseil exécutif les pouvoirs de négociation face au contrôle du permis de boisson.

Le 6 octobre, le conseil d'administration est informé par Denis Chamberland qu'il n'y a eu aucune rencontre avec l'Université pour négocier le contrôle du permis de boisson. (Problème au conseil exécutif). A cette réunion de la F.E.U.M. fut créé le comité du permis de boisson avec le mandat suivant:

#### Mandat du comité de boisson:

Il est proposé par le représentant des sciences sociales et appuyé par le représentant des arts: la formation d'un comité spécial qui aura pour tâche principale de sensibiliser les étudiants face au permis de boisson (un outil de travail tel que pétition pourrait être utilisé). Ce comité aura aussi pour tâche de présenter un rapport de travail avec des propositions qui seront discutées lors de l'assemblée générale spéciale. Adopté à l'unanimité.

#### Le comité du permis de boisson propose:

La formation d'un comité tripartite formé d'un représentant de l'Université de Moncton, un représentant du corps professionnel et d'un représentant étudiant nommé par le conseil d'administration de la F.E.U.M.. Les trois membres ayant le même pouvoir et poids dans les prises de décisions.

#### But:

Le but du comité est de gérer le permis de boisson de l'Université de Moncton sans chercher à faire un profit sur le dos des étudiants tout en respectant les lois, règlements et procédures de la Commission des alcools du Nouveau-Brunswick ainsi que les règlements (maison) de l'Université de Moncton.

#### Tâches du comité:

- Assurer un contrôle des activités sociales alcoolisées au Centre universitaire de Moncton;
- Étudier et sélectionner les demandes d'activités sociales qui lui sont proposées;
- Contrôler les commandes de boissons (entreposage et transport assurés par l'Université de Moncton);
- Déterminer la procédure de contrôle en rapport avec l'importance de l'activité organisée;
- Voir à l'embauche des responsables d'activités;
- Nommer un responsable d'activité pour chaque activité sélectionnée, si nécessaire;
- Recevoir le rapport du responsable de l'activité, l'étudier et sanctionner si nécessaire.

#### Rôle du responsable d'activité

-Celui-ci a l'entière responsabilité de l'activité à laquelle il est assigné. Ainsi il doit se conformer aux lois de la Commission des alcools du Nouveau-Brunswick, aux règlements du prévôt des incendies et aux directives du comité de boisson.

-Il doit arriver une heure avant le début de l'activité de façon à:

- Ouvrir ou fermer les portes à clef selon le cas, si nécessaire;
- S'assurer que les sorties d'urgence sont conformes aux règlements du prévôt des incendies.
- Il est responsable de la présence du personnel tout au long de l'activité (bar et sécurité);
- Doit s'assurer que chaque employé est à son poste aux heures indiquées;
- Que chaque employé a le matériel nécessaire à son travail;
- Que chacun a initialé la feuille de temps au début et à la fin de leur quart de travail;
- Que chacun participe à la bonne marche de l'activité.

-Il doit ouvrir et fermer le bar en compagnie du ou des bartenders et d'un représentant de l'organisation de l'activité.

-Il doit faire l'inventaire de la boisson alcoolisée au début et à la fin de l'activité avec un organisateur de l'activité.

-Il doit vérifier la présence des jaunes et coordonner leur travail.

-Il doit produire un rapport d'activités (boisson vendue, nombre de personnes, boisson retournée, heures d'ouverture et fermeture du bar, incidents, remarques, etc.) au comité de boisson.

Le responsable d'activité travaille en étroite collaboration avec les organisateurs de l'activité afin de s'assurer que les règlements sont suivis.

Le responsable devra connaître la différence entre la sécurité du Centre universitaire de Moncton et le service public de la ville de Moncton et être capable de juger de la nécessité de contacter le service approprié selon l'importance de l'incident.

#### Rénumération:

-De l'étudiant membre du comité tripartite  
-Bourse de 500 dollars par semestre de la F.E.U.M.

-Négociation avec l'Université pour une réduction de 50% ou 100% des frais de scolarité.

-Du responsable d'activité  
-Rénumération par les organisateurs de l'activité dont il est responsable.

Nous suggérons un salaire de neuf à dix dollars l'heure étant donné l'énorme responsabilité qui lui incombe.

#### Remarques:

-La personne clé dans ce système de contrôle de la boisson est le/la responsable d'activité. Nous n'avons pas élaboré toutes les tâches du responsable d'activité puisque le comité tripartite pourra définir ces tâches à sa guise et selon l'expérience pratique. Ainsi, pour le comité ou la personne chargée de la négociation de cette proposition avec l'Université de Moncton, le cadre de la négociation ne sera que plus grand.

-Les sanctions n'ont pas été déterminées. Nous laissons cette tâche au comité tripartite.

-Nous croyons être en mesure de prendre le contrôle du permis de boisson immédiatement puisque nous avons déjà l'expertise et les compétences nécessaires avec l'expérience du Kacho.

## POLITIQUE ÉTUDIANTE

**L'évaluation des professeurs se fera d'une manière unilatérale et universelle par la F.E.U.M.**

C'est avec quelques minutes de retard que le conseil d'administration de la F.E.U.M. a débuté la séance de mardi soir dernier avec, comme toujours, plusieurs points à son ordre du jour.

L'un des points qui fera sûrement sensation dans les semaines à venir, sera définitivement celui de l'évaluation des professeurs. En effet, le conseil d'administration de la F.E.U.M. a décidé qu'il en avait assez d'attendre après les résultats de la négociation qui dure depuis trois ans.

Faisant suite au document présenté par l'Université de Moncton, les membres du conseil d'administration de la F.E.U.M. ont réagi en constatant qu'on limitait l'accès aux résultats des évaluations soumises aux professeurs. Par conséquent, le conseil d'administration de la F.E.U.M. demandera aux membres lors de l'assemblée générale spéciale du 21 octobre prochain d'entérimer la proposition de la F.E.U.M., à savoir:

- D'adopter le document tripartite;
- D'établir une évaluation universelle;
- D'établir une liste de tous les professeurs récalcitrants à être évalués.

Entre-temps le président intérimaire de la F.E.U.M., M. Denis Chamberland, se chargera d'informer les membres du comité tripartite de la décision prise par la F.E.U.M.

Enfin, en ce qui concerne les modalités d'évaluation, celles-ci seront dévoilées prochainement.

### Démission du Président de la F.E.U.M.

M. Bertin Losier a officiellement remis sa lettre de démission mardi soir au conseil d'administration de la F.E.U.M. Dans une lettre adressée aux membres de la F.E.U.M., l'ex-président de la F.E.U.M. a déclaré qu'il avait été très fier d'être le premier représentant des étudiantes, tout en regrettant ce départ prématuré.

Comme on le sait, le Directeur des Affaires internes avait dénoncé l'inertie et l'irresponsabilité du président de la

F.E.U.M. dans ses relations avec les autres membres du Bureau de direction et la manière dont il gérait ses dossiers. C'est à la suite de ces déclarations fracassantes que le président de la F.E.U.M. a décidé de donner sa démission.

Demandé par un des membres du conseil d'administration de la F.E.U.M., s'il croyait être le seul responsable des événements qui ont lieu présentement... Celui-ci a répliqué en mentionnant qu'il ne désirait pas étendre la polémique plus longuement, mais qu'il croyait personnellement qu'il n'était pas entièrement responsable de la situation actuelle.

Malgré cette simple intervention des membres du conseil d'administration de la F.E.U.M., on aurait pu s'attendre à un débat un peu plus en profondeur sur cette question. Malheureusement, le débat n'a pas eu lieu!

Entre-temps, en vertu de l'article 22-B et 28A-B de la constitution de la F.E.U.M., le directeur des Affaires internes, M. Chamberland, deviendra automatiquement "Président intérimaire". M. Chamberland aura 30 jours pour préparer les élections partielles de la F.E.U.M. afin de combler le poste de président de la F.E.U.M.. La journée d'élection devrait aller aux alentours du 5 novembre prochain. **AVIS AUX INTÉRESSÉ(E)S!**

### Rapport partiel du comité d'étude sur le permis de boisson...

Selon le comité d'étude, le party d'Halloween du 30 octobre prochain ne devrait pas être perturbé ou annulé par les négociations en cours concernant le permis de boisson. En effet, selon le président intérimaire de la F.E.U.M., M. Denis Chamberland, le prix de la bière devrait se fixer aux alentours de \$1.50 ou \$1.75 comparativement à \$2.00 ou \$2.25. Donc, il y aura un party!!!

Concernant le travail du comité d'étude sur le permis de boisson, le représentant du comité d'étude, M. Basil Arseneault, a informé les membres du conseil que l'idée maîtresse du système de contrôle tant exigé par l'Université était en train d'être formulée.

Questionné par moi-même, à titre de représentant du Front, sur la forme que prendrait le système de contrôle, le président intérimaire de la F.E.U.M. s'est élevé farouchement contre la divulgation

de toute information concernant les discussions du comité au sujet du système de contrôle, car selon M. Chamberland, il ne faut guère faire confiance aux articles du représentant du Front.

Par conséquent, il serait intéressant de voir le président intérimaire de la F.E.U.M., essayer d'améliorer la gestion de ses dossiers et de laisser faire le travail des représentants du FRONT.

Enfin, pour revenir à notre histoire du comité d'étude, celui-ci présentera une proposition aux membres de la F.E.U.M. lors de l'assemblée générale spéciale concernant la forme que prendra le système de contrôle qui devrait être présenté aux administrateurs de l'Université par la suite.

### Élections générales anticipées... C'est NON!

Malheureusement ou heureusement, les membres du Bureau de direction de la F.E.U.M., n'auront pas à se représenter devant l'électorat, telle est la décision unanime du conseil d'administration de la F.E.U.M. Les raisons principales invoquées par les membres du conseil d'administration sont axées sur l'importance des dossiers actuels et la nécessité d'avoir des individus en place pour faire "avancer" les dossiers.

Autrement dit, les membres du CA de la F.E.U.M. ont préféré adopter la philosophie du "Ne recommencez pas, sinon...!" plutôt que de prendre des décisions sur le fond du problème relié à l'absence de résultats concrets de la part des membres du Bureau de direction de la F.E.U.M.

### Le FRONT

Les lecteurs et lectrices ne seront pas surpris(e)s d'apprendre que la journée de parution se fera dorénavant le jeudi plutôt que le lundi. Tout cela, afin de permettre à tous ceux et à toutes celles qui le veulent, de pouvoir publier leurs articles sans être pris(e) par les délais. Aussi, ce changement permettra d'accommoder le travail de la/du nouvel(le) employé(e) affecté(e) à la photocomposition du journal.

Voilà pour cette semaine, espérant vous compter parmi nous lors de la prochaine édition du FRONT. D'ici là, encouragez votre journal en le lisant! C'est le meilleur service que vous pouvez rendre à l'équipe du journal.

## NOTE DE SERVICE

AUTEUR: Léonard J. LeBlanc  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

DESTINATAIRES: Les professeurs du Centre universitaire  
de Moncton

OBJET: Assemblée générale de la FEUM

DATE: Le 13 octobre 1987

Dans une lettre qu'il m'adressait le 9 octobre, le Président de la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton (FEUM) m'informait que la FEUM tiendra une assemblée générale des étudiants et étudiantes le mercredi 21 octobre de 13h à 17h. La FEUM demande notre collaboration afin de permettre au plus grand nombre possible d'étudiants et d'étudiantes de participer à l'activité en question.

Étant donné que c'est la première assemblée générale de la Fédération depuis le début de l'année, je pense que la demande est raisonnable. Dans un esprit de collaboration avec l'ensemble de nos étudiants et étudiantes, je demanderais donc que les cours, examens, cliniques, sessions de laboratoire etc., prévus pour le mercredi 21 octobre 1987 de 13h à 17h, soient reportés si possible à une date ultérieure, ou annulés complètement s'il n'était pas possible de faire autrement pour libérer vos étudiants et étudiantes.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ma demande.

cc - M. Louis-Philippe Blanchard, recteur  
M. Bertin Losier, président de la FEUM

### évaluation...

devraient être invités à faire connaître leurs besoins dans le domaine de l'évaluation de leur enseignement. Ces informations pourraient également servir au directeur des Affaires professorales dans la préparation de son rapport.

6 - Que le document préparé par le professeur Gilles G. Nadeau pour la préparation d'un syllabus de cours (plan de cours) soit envoyé à tous les professeurs au mois d'octobre pour faciliter la préparation des syllabi de cours proposés pour le deuxième semestre de l'année universitaire 1987-88.

7 - Que la direction des Affaires professorales fasse parvenir à tous les directeurs de département ainsi qu'à tous les professeurs qui en font la demande des exemplaires de questionnaires d'évaluation de l'enseignement.

8 - Que la banque d'items préparée par Raymond Dufresne (1984) soit envoyée aux doyens/directeurs de faculté/école et aux directeurs de département.

# ÉDITORIAL

## Vive le Roi !

par Wafik Naffi

Le Roi est mort! Vive le Roi! comme on disait dans les cours royales françaises à l' époque de Louis XV -XVI. Heureusement pour nous, notre roi n'est pas mort, mais, il a démissionné car nous nous sommes acharnés à dépister ses erreurs et ses fautes, à scruter les moindres recoins de ses lacunes professionnelles. Comment dit-on: On était à "bout de nerfs". Il nous incombe toutefois de condamner le forfait et à enterrer le passé. Nous allons nous jeter un peu dans notre futur. Pour désigner et reconnaître notre futur comme association d'étudiants emportée par une vaillante pulsion de motivation, nous nous devons de forger notre devenir sur un piedestal bien ancré au sol. Nous devons, en d'autres termes, déclencher un mouvement de planification autant interne qu'externe. Nous nous sommes vautrés en tant qu'organisme étudiant, à estimer la valeur de nos erreurs commises à partir de perceptions erronées. Bertin a ou n'a pas commis des fautes. Tant pis ou tant mieux. La question ne restera pas sans réponse. Tant mieux parce que nous désespérons sans une disposition, à priori, de notre stratégie d'avenir, et tant pis pour ceux qui sous-estimeront les forces externes. Notre organisation a besoin de continuité et de planification coordonnée. Nous discutons toujours de problèmes révolus au CA de la FEUM, portant sur des éléments du passé qui ne nous mèneront qu'à la dérision fatale ou à une mésentente inévitable. Au CA on ne parle que du passé. On attend le match décisif devant un ensemble d'arbitres ou de juges, en attente d'un cauchemar ou d'une calamité. Jamais, il n'a été question de problèmes prévus ou traités à l'avance, jamais on a priorisé un aspect fondamental sur lequel on travaillerait à long terme, afin de rentabiliser nos ressources tant matérielles qu'humaines. Le Permis de Boisson est une source de réelle confusion pour notre département de direction syndicale. Car voyez-vous, nous sommes un syndicat. Même si nous nous appelons Fédération, nous sommes avant tout un syndicat d'étudiants qui doit échelonner ses priorités en fonction des résultats escomptés et signaler nos objectifs afin de simuler nos prises de décision. Ces dernières découlent d'un aspect fondamental: la poursuite logique d'un processus de défense; alors pourquoi ne pas mettre au point une série de stratégies, capables de réduire les effets néfastes des abus que se permet, par exemple, l'administration à notre égard?

Au *Ciné-Campus* du CUM  
merc. le 21 au dim. le 25 octobre



**Laputa**

Allemand, 1986, 92 min. Coulr.  
\* Drame sentimental écrit et réalisé par Helma Sanders-Brahms. Phot.: Eberhard Geick. Mus.: Matthias Meyer. Mont.: Eva Schliensag. Int.: Sami Frey, Krystyna Janda.  
Un architecte français, Paul, retrouve à l'aéroport de Berlin-Ouest une Polonaise, Małgorzata, avec qui il a une liaison. Il la suit dans les bureaux d'une agence où la jeune femme doit faire développer des photos qu'elle rapporte d'Afrique. Insatisfaite de la précarité de leurs relations fondées sur des rencontres occasionnelles, Małgorzata voudrait que Paul quitte sa femme pour venir vivre avec elle en Pologne, mais l'homme s'y refuse. Après quelques heures de discussions, de rapprochements et d'oppositions, les amants se séparent.

**PROJECTION PRIX D'ENTREE**  
Mercredi au Dimanche 2.75\$ étudiant(e)s et  
à 20H 65 ans et plus (sur  
Amphithéâtre 163N présentation d'une carte)  
Pavillon J. Bouchard 4.00\$ autres

Une présentation des  
LOISIRS SOCIAUX-CULTURELS  
CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON

Directeur  
Rédacteur en chef  
Monteurs

Photocomposeuse  
Responsable des polliques  
étudiantes  
Responsable des nouvelles  
culturelles  
Responsable des sports  
Responsable des loisirs  
entracte

Chroniqueur  
Pigistes Sports

Pigistes

Correctrice  
Livreur

Wafik Naffi  
Wafik Naffi  
Denis Boucher  
Alain de Warnaffe  
Lynne Gauthier  
Ben Jobin  
Marc Lajeunesse  
Carole St-Pierre

Yvon Lacoste

Réjean Roy  
Michel Morin

Mourad Mezgheri  
Steven McKennon  
Robert Nicholas  
Mohamed Belkhouja  
Luc Grenier  
Stéphane Tremblay  
Sandra Choquette  
Hossein Parsa

Les articles, opinions, commentaires et autres qui parviennent au FRONT doivent être proprement dactylographiés à double interligne. Ils doivent parvenir au FRONT le mercredi précédent la date de parution, avant 17H00. Les articles qui parviendront au FRONT après cette heure seront publiés dans l'édition suivante.

Les articles doivent avoir, tout au plus, 500 mots. Ils doivent être accompagnés du nom et du numéro de téléphone de l'auteur afin que nous puissions le contacter au besoin. La signature d'un article n'est pas une marque de gratitude envers l'auteur, mais bien une marque de responsabilité envers ses écrits.

La rédaction se réserve le droit de retenir opinions, commentaires ou autres, qui ne répondent pas aux critères mentionnés plus haut, qui démontrent des idées de tendance discriminatoires envers les deux sexes, les minorités ou les groupes défavorisés (les personnes handicapées, les personnes à faible revenus etc...)

Le FRONT est imprimé à 4000 exemplaires par CUMBERLAND PUBLISHING LTD.,  
B.P. 280; Amherst, Nouvelle-Écosse, B4H 3Z2

## Politique générale

# Manifestation anti-scab à Moncton

par Luc Grenier

Quelques 250 travailleurs de Coca-Cola, Poste Canada et CN ont participé jeudi dernier, dans les rues de Moncton, à une marche anti-briseur de grève organisée par le syndicat de gros, de détail et magasin à rayons.

La marche a débuté à 7h30 pm face aux locaux du syndicat (98 Norwood). Les rues Moutain, Cameron, Main et Norwood ont été empruntés par les manifestants. Lampes électriques, chandeliers ou pancartes aux poings, ils ont défilé le long de leur parcours sous escorte policière. Les travailleurs en grève de Coca Cola était les plus nombreux au sein de la meute et ils ont scandé des slogans hostiles à coke et ses briseurs de grève.

En effet, le conflit entre Coca Cola et ses employés dure depuis 5

mois au Nouveau-Brunswick. La compagnie a toutefois crut bon d'engager des remplaçants afin de continuer à pourvoir à la demande. C'est l'utilisation de ces briseurs de grève qui déplaît aux grévistes.

Les manifestants terminaient leur tour de piste à 8:50 pm et revenait à l'édifice du syndicat. lieu de départ et d'arrivée de la manifestation. A la tête du cortège, des travailleurs transportaient une tombe sur laquelle on pouvait lire: "Boycottez Coke".

Interrogé à la suite de ce déploiement de ses forces, le président du syndicat, Jean-Claude Basque a déclaré que cette démonstration avait pour but d'inciter le gouvernement du N-B et celui d'Ottawa à passer une loi anti-scab. M. Basque accuse Coke et poste Canada, pour ne nommer que ceux-là, d'utiliser les briseurs de

grève afin d'anéantir son syndicat. L'utilisation de cette main-d'oeuvre prive une grève légale d'une partie de son impact.

Le président de la centrale syndical a de plus précisé qu'une législation anti-briseur de grève efficace existait déjà au Québec. Selon lui cette législation représente un respect du droit de grève conforme à la constitution du N-B. Alors qu'habituellement ce sont les syndiqués qui sont accusés d'avoir mauvais parti aux briseurs de grève, Jean-Claude Basque lui assure le contraire. Les scabs sont souvent des professionnels, assure-t-il. Ils sont engagés pour remplacer les travailleurs en grève, mais également pour intimider les grévistes sur les lignes de piquetages. M. Basque prend l'exemple d'une gréviste de Poste Canada à Bathurst qui aurait été frappé par un scab.

Le député libéral élu Mike Mckee, pressenti pour être le prochain ministre du travail de la province, est venu discuter avec les manifestants après la marche. Il a porté une oreille attentive aux propos des revendicateurs. M. Mckee s'est dit contre toute violence sur les lignes de piquetages et a promis de présenter les revendications de la centrale syndical, (qui parle au nom de toutes les centrales de la province), aux instances gouvernementales dans les meilleurs délais.

Le président du syndicat ne s'est toutefois pas montré convaincu par les promesses du député libéral. C'est donc une histoire à suivre et une lutte à finir entre une multitude de travailleurs de la province et l'ombrage qui leur est portée par les briseurs de grève.

## LES HUMEURS DE S. TREMBLAY: LE PARTI DES PROMESSES RÉALISABLES

Chers électeurs, chères électrices, je me nomme Stéphane Tremblay, chef du Parti Anti-Démocratique.

Mon objectif premier est de faire du Nouveau-Brunswick, la province la plus enviable au Canada. Le problème qui préoccupe sans arrêt mon ingénieux cerveau est le taux de chômage. Pour remédier à ce fléau, j'ai l'intention de créer un programme servant à dépister les chômeurs, afin de les expédier sur l'île du Cap Breton. Grâce à l'efficacité du projet, notre parti prévoit la disparition du chômage Néo-Brunswickois, dans un temps record.

A vous, amis agriculteurs, je promets des subventions extraordinaires vous aidant à trouver un joli logement en ville. De cette façon, nous pourrions gérer vos terres en toute liberté.

Mon futur gouvernement est conscient de l'endettement que les étudiants ont, à la fin de leurs études. Pour prouver notre bonne foi, mon parti s'engage à couper le prêt de moitié dès l'automne prochain.

Pour les femmes sur le marché du travail, nous leur annonçons

l'implantation d'un système de garderie carcérale où elles pourront enfermer leurs bambins dans une cage à sécurité maximale (cadenas fourni).

La situation des minorités francophones du Nouveau-Brunswick inquiète mon parti. Si nous accédons au pouvoir le 13 octobre prochain, les francophones s'exprimeront désormais dans leur langue maternelle... à l'intérieur de leurs réserves où, dorénavant, il devront habiter.

Grâce au Parti Anti-Démocratique, les classes sociales seront abolies... Il n'y aura que des pauvres.

Contrairement aux Conservateurs et Libéraux, le PAD s'engage officiellement à réaliser toutes ses promesses électorales. Le 13 octobre, votez pour le véritable changement, votez Anti-Démocrates.

**N.B. Si vous lisez cet article après le 13 octobre, vous avez le devoir d'exiger de nouvelles élections!!**

## Frank McKenna fait l'histoire du N.-B.

par Mario Léonard

Le mardi 13 octobre dernier, c'était jour d'élection au Nouveau-Brunswick et tout le monde s'attendait à une vague libérale mais non à une tornade ou un raz de marée. Il a même mis une touche acadienne à l'histoire de 1987.

En effet, 58 circonscriptions sur 58 ont été remportées par les candidats et candidates libéraux.

Il y a eu sept femmes dont les deux premières femmes acadiennes. Elles sont Aldéa Landry de la circonscription de Shippagan-les îles et Pierrette Ringuette Maltais de la circonscription de Madawaska-Sud.

Tout les ministres francophones et anglophones furent défaits.

Ces ministres francophones étaient Jean-Pierre Ouellet de Madawaska-les-lacs, Fernand Dubé de Campbellton, Omer Léger de Kent-Sud, Jean Gauvin de Shippagan-les îles et Yvon Poitras de Restigouche-Ouest.

Cette dernière circonscription à tenue en haleine la province jusqu'à la fin. Mais grâce à une campagne chaude et bien entretenue de la part des libéraux, le candidat de ce parti, Monsieur Jean-Paul Savoie, l'a remporté avec 25 votes de majorité.

L'histoire fut faite le 13 octobre dernier et c'est au gouvernement libéral de Monsieur Frank McKenna à prouver au peuple néo-brunswickois que les promesses n'étaient pas de fausses paroles et qu'après le transfert du pouvoir et même avant, il sera temps d'agir.

Mais n'oublions pas les promesses sur le Lac Meech, des prêts et bourses étudiants, le rattrapage dans le domaine de la santé dans le Nord de la province, l'équité entre les francophones et anglophones et salaire égal pour travail égal dans la fonction publique.

L'équipe McKenna à vous les réalisations maintenant, car aux prochaines élections....

# Au revoir Richard

Par Steven G. MacKinnon

Richard Hatfield, parmi le peuple  
Frédéricton, N.-B.

Cher Richard,

C'était avec des sentiments mixtes que je vous ai regardé manger le coup fatal mardi dernier. Mais vous l'avez mérité. Si vous me permettez, je vais élaborer. Oui, il est vrai que je n'ai jamais été parmi vos supporters, mais j'étais toujours là, à l'autre bord, en train de vous surveiller avec admiration.

En 1978, j'ai commencé à réaliser que vous n'étiez pas un politicien comme les autres. L'affaire Briddin, une de vos pires gaffes, ne vous a pas fait du tort. Vous avez passé tout droit, et vous avez déclenché une élection quand-même. Quelle surprise! Vous l'avez gagnée. J'étais impressionné, mais en cachette, par

exemple. Vous les avez eu, cette fois-là.

Ensuite, en 1982, en plein milieu d'une récession économique, lorsque le peuple n'était pas trop heureux avec vous, Pierre Elliott a appelé pour savoir si vous étiez de son bord dans les batailles constitutionnelles. Ce qui m'a étonné c'est que vous avez fait l'impensable; vous avez dit oui! Je vous surveillais là, aussi. Le Premier Ministre d'une petite province, et Conservateur en plus, était en train de supporter Pierre, qui était rouge comme la terre à l'Île-du-Prince-Édouard. Si vous vous souvenez bien, Pierre n'était pas trop populaire non plus dans ce temps-là, mais vous avez vu quelque chose de bon pour le Nouveau-Brunswick, et vous l'avez appuyé. J'étais impressionné. Un premier ministre non populaire en train de supporter un autre premier ministre non populaire sur un dossier le moins populaire, et vous avez déclenché des élections quand-

même! Et vous les avez balayés, les maudits rouges.

Vous avez déclaré le N.-B. officiellement bilingue, même si les "loyalistes" dans votre parti ne l'aimait pas. C'était courageux de votre part. Vous et Jean-Maurice, vous avez grandement aidé les acadiens. Vous les avez traité, pour la première fois, comme les citoyens égaux de la province. Richard, j'étais impressionné.

Mais vous auriez dû arrêter là. Si vous auriez démissionné, vous seriez maintenant parmi les noms tels, John A. MacDonald, Sir Wilfrid Laurier et Pierre Trudeau, comme bâtisseurs du Canada. Mais vous étiez trop têtu, mon vieux. Vous vouliez plus, mais ils vous ont arrêté. Tout a tombé en même temps. Il y avait les voyages, le "pot", les étudiants et j'en passe. Cela ne m'a pas dérangé, mais je n'étais plus impressionné. Je pensais que vous étiez plus intelligent que ça. La défaite

s'en venait, mais vous ne la voyiez pas. Vous avez attendu désespérément jusqu'à la dernière minute, mais il ne vous restait plus de lapins dans votre chapeau. Ils vous ont essuyé de la carte politique, sans y penser deux fois.

Mais ce ne sera plus pareil sans vous, Richard. Même M. McKenna ressentait un peu de regret avec sa victoire écrasante. Il vous a remercié, et ça venait du cœur. Je n'ai pas trouvé ça drôle de vous voir, le vieux gladiateur, humblé et humilié. Vous pouvez être fier de ce que vous avez fait, Richard. Vous nous manquez.

Un admirateur

N. B.: Cette lettre n'a pas été facile pour moi à écrire, et je mangerais de la "merde" de la famille, mais ça ne me fait rien.

Au revoir, Richard!

## ENTREZ DANS LE FEU DE L'ACTION



Bien des cabinets vous offriront une formation d'expert-comptable. Chez Caron Bélanger Clarkson Gordon, vous deviendrez en outre conseiller en affaires, une fonction qui vous ouvrira de formidables perspectives de carrière à des postes de direction, au sein de notre Société ou dans pratiquement tous les secteurs de l'entreprise et du gouvernement, au Canada et ailleurs dans le monde.

Vous aurez à prendre des décisions dans des situations en milieu d'affaires très diversifiées, où vous serez constamment appelé à vous surpasser. Et vous serez rétribué en conséquence.

Vous profiterez de notre structure unique par équipes et d'un programme de formation dont l'efficacité ne fait aucun doute: notre Société maintient au fil des ans l'un des meilleurs taux de réussite à l'Examen final uniforme. De plus, vous bénéficiez à chaque étape de votre progression de l'expérience et des ressources d'une des sociétés les plus respectées au Canada.

Pour obtenir de plus amples informations et entrer dans le feu de l'action chez Caron Bélanger Clarkson Gordon, communiquez avec le conseiller professionnel de votre université ou envoyez votre curriculum vitae à:

ADRESSE CLARKSON GORDON  
Comptable Agréés  
Suite 1209  
One Brunswick Square  
Saint John, N.B.  
E2L 4V1



**Caron Bélanger  
Clarkson Gordon**

MEMBRES D'ARTHUR YOUNG INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉS GÉNÉRAUX

### Pour les étudiants à 100%

Il est parfois aberrant de voir des étudiants dépenser leurs énergies contre d'autres étudiants.

L'an dernier, je me suis présenté avec l'intention de dépenser mon énergie pour des étudiants. Mais un seul étudiant ne peut mener à bien les dossiers de la F.E.U.M. et en même temps se débattre avec un petit groupe d'étudiant qui ne fonctionne que selon leurs visions.

Depuis mon entrée en fonction, certains membres du conseil exécutif ont fait preuve d'un manque de collaboration. Résultat. Les dirigeants de la F.E.U.M. ne pouvant s'entendre entre eux, très peu de dossiers ont progressé et aucun de ceux qui ont progressé ne l'a fait d'une façon appréciable. On m'accuse d'avoir manqué de leadership (n'est-ce pas M. Chamberland) mais je n'ai jamais eu l'intention de diriger par la main ou de nourrir à la cuillère des (2) étudiants qui ont sollicité l'appui des étudiants lors des dernières élections.

Éventuellement, la situation est devenue insoutenable et pour se dégager de toutes responsabilités on tente de trouver un bouc émissaire en la personne du président. Très facile d'accuser un individu mais c'est un manque de responsabilité envers ses propres actions.

J'ai remis ma démission parce que cer-

tains étudiants faisaient en sorte qu'aucune action concrète ne puisse se réaliser pendant mon mandat. Et il n'est pas question que je dépense de l'énergie pour quelques individus qui ne voit dans la F.E.U.M. qu'un bon point pour leur curriculum.

La Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton est inactive depuis quelques temps et va le demeurer jusqu'en mars 1988 puisque nous nous dirigeons vers une élection en novembre et une autre en février. Il nous faut des élections générales de façon à ce que le prochain président ne se retrouve pas dans la situation à laquelle j'ai du faire face.

J'aimerais ajouter que les allégations de certain-e-s étudiant-e-s dans le FRONT ne me tracasse pas le moind du monde. Je suis surpris de voir que certain-e-s étudiant-e-s sous-estime l'intelligence de toute la communauté universitaire au point de tenter de lui faire avaler des histoires montées de toute pièces.

Merci à tous ceux qui m'ont supporté pendant mon séjour à la F.E.U.M.

Bertin Losier

### "M. Lacoste, j'ai honte"!

"J'ai honte, parce que, faisant partie de la faculté des Sciences sociales, je me trouve touché par vos actes et paroles. J'ai eu honte de votre attitude, lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration de la FEUM. N'ayant pu m'y rendre moi-même, j'ai tout de même eu l'opportunité d'en avoir des échos. Et j'ai honte. Honte que le Conseil d'Administration de la FEUM ne puisse même plus divulguer des informations, par crainte de votre plume acide qui entache notre Journal: Le FRONT. Une réunion du Conseil d'Administration ne se doit-elle pas d'être mise sur pied pour, justement, discuter des problèmes, et par la suite, des solutions amenées? Vous semblez brimer, dès lors, les étudiants d'un de leurs droits fondamentaux: Le droit à l'information. D'où je m'interroge sur la pertinence de votre présence à ces-dites réunions.

J'ai honte, M. Lacoste, de vos "Opinions du lecteur" qui font à chaque semaine, la

page frontispice du journal: Le FRONT. Cette page de prime importance ne se doit-elle pas d'être réservée aux reportages? La question reste posée.

Finalement, j'ai honte, M. Lacoste, de votre participation au Conseil Étudiant de la faculté des Sciences sociales. J'ai honte, car du fait de cette participation, vous devenez un "représentant" des étudiants. Bizarrement, c'est drôle, mais je ne sens pas du tout que vous me représentez... Vous vous représentez vous-même, sans vous soucier des étudiants de votre faculté, dont vous ne semblez avoir cure. Alors du fait-même, j'ai honte de vous avoir donné mon appui, lors des dernières élections.

Oui, vraiment, j'ai honte.

Troupidou

### Un instant, Monsieur Lacoste

Pour répondre à vos accusations, M. Lacoste, dans la dernière parution du FRONT du mardi 13 octobre. Suite à votre article intitulé "La directrice des affaires externes prise en flagrant conflit d'intérêt", il me fait un grand plaisir de vous informer que l'emploi que j'ai occupé cet été était un emploi de "Défi '87" et non pas un emploi qui sortait directement de la FEUM. Ce qui veut dire que cet emploi était parrainé par le Gouvernement Fédéral et non pas par la FEUM.

Les fonds pour cet emploi ne sont pas sortis du budget de la FEUM. Donc votre charmante loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick, l'article 96 (2), ne s'applique aucunement à mon cas.

La prochaine fois que vous voulez accuser des gens, s'il vous plaît prenez le bon sens de vous renseigner comme il faut.

La directrice des affaires externes,  
Maryse Michaud

### Yvon Lacoste l'accusé

L'article d'Yvon Lacoste intitulé "La directrice des affaires externes prises en flagrant conflit d'intérêt" dans le FRONT du 13 octobre dernier contient des affirmations absolument erronées. Il est impardonnable qu'un journal étudiant ait la témérité de permettre à l'un des ses responsables de faire des insinuations, contre une étudiante, s'approchant du libelle diffamatoire.

Une clarification est d'abord de mise: il y a possiblement une question de conflits d'intérêts, et là dessus, je n'ai pas l'intention de contester les propos de M. Lacoste. Ce que je trouve répugnant, c'est que celui-ci semble donner l'impression que Mme Michaud, ou la FEUM a violé la loi, plus précisément le paragraphe 96 (2) de la Loi sur les compagnies du N.-B.. Ce paragraphe ne s'applique pas du tout dans le cas en espèce, puisqu'il s'agit dans la loi d'un administrateur qui recevrait un paiement à même les deniers de la corporation (F.E.U.M) pour ses services en tant qu'administrateur. Mme Michaud a été embauchée et payée dans le cadre d'un projet d'été Défi '87. Il est faux, du point de vue juridique, de dire ou d'insinuer qu'il y a eu une violation quelconque de la loi.

Vous devriez, avant de citer des textes légaux, vous informer sur la véracité de vos

déclarations. Je tiens d'ailleurs à vous signaler qu'à mon avis, Mme Michaud pourrait avoir un droit d'action contre vous pour libelle diffamatoire. Si vous avez écrit votre article sans avoir pris la peine de vérifier le fondement légal de vos affirmations, particulièrement en vue du fait que la fausseté de celles-ci étaient immédiatement évidente.

Je dois enfin souligner au directeur/rédacteur en chef du FRONT que lui-même et le journal peuvent être tenus responsables pour la publication d'un article diffamatoire si jamais Mme Michaud devait décider d'initier une poursuite pour libelle devant les tribunaux. C'est une situation qui n'aurait dû jamais se produire et il est à souhaiter que le directeur/rédacteur en chef prenne des mesures pour s'assurer qu'un tel mépris des droits des étudiants ne se reproduise plus.

Fernande de Varennes

étudiant, Ecole de droit

### Séance d'astronomie

#### VENEZ VOIR LES ÉTOILES!!

Il y aura des séances d'observations astronomiques, le lundi 26 octobre, le lundi 30 novembre et le lundi 14 décembre, à l'Observatoire de l'Université de Moncton, situé sur le toit du Pavillon Léopold-Taillon.

Les visiteurs peuvent, s'ils le désirent, apporter aux séances leur propre matériel d'observation. Trois professeurs du Département de mathématique, physique et informatique, Fernand E. Girouard, Claude Gauthier et François Soler, seront disponibles pour consultations.

En octobre, la séance sera consacrée à la planète Jupiter. Elle sera précédée par une conférence publique sur la planète Jupiter, au 542 du Pavillon Léopold-Taillon. La planète Jupiter se trouvera alors à l'Est, à 21 degrés de l'horizon et continuera son ascension le reste de la soirée. Jupiter sera en opposition le 18 octobre, c'est-à-dire que la Terre se trouvera entre le Soleil et Jupiter. Cette année, le 10 juillet, Jupiter se trouvait aussi au périhélie, c'est-à-dire à la plus petite distance du Soleil. Ces deux faits combinés font de 1987 la meilleure des 10 dernières années pour observer Jupiter.

La séance du 30 novembre, qui sera consacrée à la Lune, sera précédée d'une conférence sur la Lune et le phénomène des marées, au local 542 du Pavillon Léopold-Taillon. La Lune sera trois jours après le premier

quartier. Elle sera bien visible pendant toute la soirée. Elle ne se couchera qu'à 2h20.

La séance d'observation du 14 décembre sera dédiée aux étoiles filantes. A cette date, la pluie d'étoiles filantes, les Géminides, débutera à 14 heures, et se prolongera pour plus de deux jours.

L'observatoire de l'Université de Moncton organise, chaque année, des séances spéciales pour des groupes et organismes. Pour organiser une visite d'observations astronomiques, on peut contacter le Département, au numéro 858-4339. A cause d'un grand nombre de demandes, les réservations doivent être faites au moins un mois à l'avance.

Paul Bourque, professeur au Département de psychologie de l'Université de Moncton, a été élu conseiller général au Conseil d'administration national de l'Association canadienne de la santé mentale, lors de sa réunion annuelle, récemment, à Saskatoon. Lors de ce congrès national, M. Bourque a donné une conférence intitulée: "Une vue d'ensemble nationale du non-placement en institution".

## COMMUNIQUÉS GÉNÉRAUX



### Opinion du Lecteur et de la Lectrice



#### LETTRÉ OUVERTE

Là, je suis en beau maudit! Il n'y a pas moyen d'étudier en paix à l'université de Moncton. La bibliothèque Champlain, qui est là pour nous, les étudiant(e)s est en train de subir une métamorphose complète. Pour la nième fois cette semaine (et ce, depuis le début du semestre) je me suis fait déranger dans mon étude par un bruit infernal de "rat-tat-tat" qui se fait entendre à la grandeur de la bibliothèque. Incapable de me concentrer, je dois, encore une fois, fermer mes livres, ramasser mes affaires et chercher un autre endroit sur le campus pour étudier mes examens. C'est abominable! On paie une somme considérable d'argent pour assister à cette université et on ne peut même pas trouver refuge à notre propre bibliothèque, qui est supposée être dirigée en parfait silence. Ces travaux ou cette construction sont bien, et je les approuve, mais est-ce qu'on aurait pas dû prendre les étudiants en considération et débiter un peu plus tôt pendant l'été, pour avoir terminé à ce temps-ci de l'année? La plupart des étudiants, comme moi, sont en examen et ont besoin d'un peu de silence pour étudier. On me dit qu'on ne sait pas quand cette construction sera terminée, mais moi, j'espère que ce sera bientôt car mes nerfs n'en peuvent plus!

Une étudiante frustrée,  
France Parelle  
4<sup>ème</sup> année biologie

#### LA VÉRIFICATION DES FAITS:

Il y a plusieurs semaines que je lis le journal "LE FRONT" avec assiduité et je remarque plusieurs articles de la plume de M. Yvon Lacoste. J'aimerais premièrement le féliciter pour son implication dans les différents dossiers étudiants: il fait partie d'un groupe trop peu nombreux.

Par contre, il y a deux aspects où j'éprouve de plus en plus de réserves à endosser ses écrits: c'est, premièrement le ton de plus en plus rébarbatif et destructif qu'il emploie pour décrire

une situation; deuxièmement, et ceci constitue la principale raison de mon intervention, M. Lacoste se permet de citer des faits soit totalement erronés, soit en leur donnant son interprétation (négative, soit dit en passant).

Dans l'édition du 13 octobre dernier, il mentionne que le budget de la fédération a sept mois de retard alors que la constitution demande la production d'un budget pour la première réunion régulière du mois de septembre, donc un retard de quelques semaines tout au plus. Dans l'édition du 28 septembre, il parle d'ultimatum de l'Université au sujet du permis de boisson, alors qu'il s'agit d'une date limite pour une réunion, convenue entre les deux parties. M. Lacoste, s'il vous plaît, quand vous rapportez des faits concrets, prenez le temps de faire les recherches qui s'imposent, car vous vous discréditez vous-même autrement. De plus, prenez ceci en considération: Il y a toujours moyen de critiquer une situation sans pour autant attaquer de personne physique.

Je reconnais qu'il existe plusieurs problèmes au niveau du campus, mais pourquoi ne pas suivre le vieil adage qui dit: On attire plus d'abeilles avec le miel qu'avec le vinaigre.

Pierre Bourgeois,  
étudiant en comptabilité

A BON ENTENDEUR, SALUT!!

#### Mario Léonard? C'est qui ça?

A: M. WAFIK NAFTI, rédacteur en chef du FRONT  
RE: Mario Léonard? C'est qui ça?

Quand on en a assez de quelque chose, il est normal d'employer les moyens à notre disposition pour tenter de remédier à la situation. Fort heureusement, nous, les étudiants du CUM, disposons d'un moyen aussi commode qu'utile pour exprimer notre point de vue; je veux évidemment parler de notre journal, Le

FRONT, dont vous assumez la direction.

En tant que rédacteur en chef, il est de mise que vous écriviez des éditoriaux qui reflètent les préoccupations et peut-être le point de vue, de la majorité des étudiants. Laissez-moi vous féliciter pour cette tâche que vous accomplissez fort bien. Cependant votre position vous engage également, je suppose, à voir à ce qu'une politique de parution des textes existe et soit respectée. Voilà pourquoi je voudrais vous signaler une situation que je trouve inacceptable.

Depuis quelque temps, apparaît toujours en première page du FRONT une revue des activités de la FEUM, écrite par Yvon Lacoste, un membre de l'équipe du journal (le responsable de la politique étudiante). Si monsieur Lacoste, dans cette chronique, est loin d'être objectif dans sa façon d'exposer les faits, ce qui est d'autant plus déplorable, car la position que le montage accorde à son texte est privilégiée, il n'a pas non plus été, jusqu'à présent, accusateur et encore moins calomnieux. On peut donc dire que si l'importance réservée à cette chronique est offensante, elle est toutefois tolérable.

Mais avec la parution de l'article au titre déjà diffamatoire "L'incompétence du président de la FEUM", d'un certain Mario Léonard, on est en droit de se demander si réellement, il existe une conscience professionnelle dans votre équipe (dont M. Léonard ne fait pas partie).

Cet article aurait dû paraître dans la section réservée à l'opinion du lecteur, car il n'est rien d'autre. Relisez le texte et vous verrez que son contenu n'a qu'un nom: Diffamation. Considérant cela, il est même étonnant qu'il fut accepté pour parution, et de là à le faire sortir en première page...!

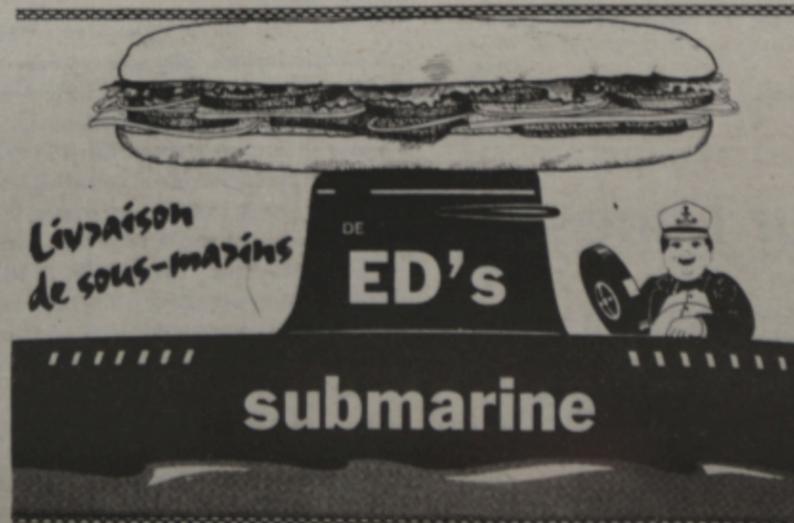
J'ose espérer, monsieur, que la direction du journal n'a pas pour principe de publier tout article dont elle supporte le point de vue, et pour cela lui donner une place de choix dans la pagination du journal. Après tout, le journal doit être là pour nous aider à nous faire une opinion personnelle, et non pas pour nous en inculquer une.

#### A qui de droit

J'aimerais dire aux gens qui ont trouvé diffamatoire mon article paru dans le journal "Le FRONT", que j'ai cité les propos de Monsieur Pierre Malenfant et en aucun cas je n'ai voulu attaquer la personne physique et morale de Monsieur Bertin Losier.

Donc, cet article n'était pas mon opinion mais bien celle de Monsieur Pierre Malenfant, je le précise bien. Les faits étaient ceux relatés par Monsieur Malenfant. Ne soyez pas dans l'erreur en accusant la mauvaise personne. Pour plus de détails, allez voir Monsieur Malenfant et pardonnez moi si le titre et l'article furent mal rédigés.

Mario Léonard



## COMMUNIQUÉS GÉNÉRAUX

### ÉCOLE DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON TRIBUNAL - ÉCOLE 1987-88, ROLE DES APPELS.

Le tribunal-école consiste en des appels simulés devant un tribunal composé de juges et d'avocats du Nouveau-Brunswick. Tous les étudiant(e)s de la 2<sup>ième</sup> année sont appelés à y participer. Ils doivent plaider une cause réelle devant le tribunal susmentionné. Pour ce faire, ils sont appelés à présenter un mémoire, suivi de leur argumentation orale devant le tribunal lors des sessions indiquées ci-dessous.

Lors de cette argumentation orale, on assiste à des débats juridiques à la fois stimulants et intéressants. On peut ajouter que ceux-ci présentent souvent des questions épineuses qui ne manqueront pas d'intéresser le grand public. Pour tous ceux et celles qui s'intéressent au domaine juridique, voici une belle occasion de voir le droit en action!

Toutes les sessions ont lieu à 19h30 au local 258 de l'École de droit (Édifice P.A. Landry). On vous demande d'arriver avant 19h20 afin de ne pas interrompre les présentations.

#### 1- Le dimanche 18 octobre 1987 à 19h30

Robin v. Attorney General of Manitoba (1985), 1 W.W.R. 249 C.A. Man.)

RÉSUMÉ: Dans cette affaire, il s'agit de voir si un juge peut avoir recours aux services d'interprètes afin de pouvoir comprendre le témoignage des parties et des témoins. Cette question est survenue dans le contexte d'un procès où toutes les parties, avocats et témoins étaient francophones. La cause devait être entendue par un juge anglophone comprenant le français. Ce dernier voulait toutefois conserver la possibilité d'avoir recours à des interprètes si cela s'avérait nécessaire pour bien comprendre tous les témoignages.

#### JUGES:

-ME Ronald J. Leblanc, juge en chef  
-Me Michel Doucet  
-Me Rita Godin

#### AVOCATS:

Pour l'appelant: Michel Loiséle Robin  
Joel Robichaud

Pour l'intimé: Marc D'amours, Erik Roy  
Attorney General of Manitoba)

#### 2. Le mardi 20 octobre 1987 à 19h30

Le Procureur général du Québec c. Irwin Toy Ltd. (1986) R.J.Q. 2441 (C.A. Qué)

RÉSUMÉ: La Loi sur la protection du consommateur du Québec interdit la publicité à but commercial destinée aux enfants de moins de treize ans. Les dispositions de cette loi qui interdisent cette publicité sont-elles valides face à la garantie de liberté d'expression prévue dans la Charte canadienne des droits et libertés? Dans l'affirmative, s'agit-il d'une mesure raisonnable qu'on peut justifier "dans le cadre d'une société libre et démocratique"?

#### JUGES:

-M. le juge Roger Savoie, juge en chef  
-Me Ernest Drapeau  
-Me Yvette Finn

#### AVOCATS:

Pour l'appelant: Réjean Babineau  
Michèle Caron  
(P.G. du Québec)

Pour l'intimée: Micheline Doiron  
Robert Leblanc  
(Irwin Toy Ltd.)

#### 3- Le mercredi 21 octobre 1987 à 19h30

Toronto-Dominion Bank v. Lim (1985)  
65 B.C.L.R. 243 (B.C.C.A.)

RÉSUMÉ: Le fils de Mme Lim et son associé ont emprunté une somme d'argent de la banque susmentionnée dans le but d'acheter des terrains et construire des maisons. Mme Lim est d'origine chinoise. Elle comprend très peu l'anglais et ne peut pas le parler. Elle a toutefois signé un document afin de garantir la somme empruntée par son fils et son associé. Ces deux derniers ont fait faillite. La banque a obtenu jugement contre eux et Mme Lim, en tant que garante. Mme Lim interjette appel, en plaidant qu'elle a été victime d'un contrat exorbitant.

#### JUGES:

-M. le juge Hugh McLellan, juge en chef  
-Me Odette Snow  
-Me Gabriel Bourgeois

#### AVOCATS:

Pour l'appelante: Michel Desjardins  
(Mme Lim)

Pour l'intimée: Raymond Wade  
(Toronto-Dominion Bank)

#### 4- Le jeudi 22 octobre 1987 à 19h30

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada c. Laviolette (le 22 mai 1987), (C.A.N.-B.) (non publié)

RÉSUMÉ: L'incident à la source de ce litige s'est produit dans la cour de triage du Canadien National à Campbellton. David Laviolette est un jeune garçon de douze ans. Il souffre toutefois d'un retard dans le développement de ses capacités mentales. C'est pourquoi il se comporte souvent comme un garçon de cinq ans. David et son ami Jean Leblanc s'amusaient souvent dans le terrain susmentionné. Un jour, ils décident de s'accrocher au échelles de wagons d'un train ambulante. Ils s'accrochent et sautent par terre à plusieurs reprises. A une reprise, David manque son coup et ne réussit pas à s'accrocher. Il tombe sous le train et la roue du wagon roule sur sa jambe. Celle-ci a du être amputée. Le CN doit-il être tenu responsable de cet accident?

#### JUGES:

-Me Marie-Claude Bélanger-Richard, juge en chef  
-Me Philippe Eddie  
-Me Charles Leblond

#### AVOCATS:

Pour l'appelante: Gilles Lemieux  
Patrick Murchison  
(Compagnie des chemins de fer)

Pour l'intimé: Daniel Surette  
Paul Vienneau  
(Laviolette)

#### 5- Le mardi 27 octobre 1987 à 19h30

Regina v. J.M.G. (1986) 33 D.L.R. (4th) (ont. C.A.)

RÉSUMÉ: Un jeune garçon (J.M.G.) de 14 ans se fait prendre pour possession de stupéfiants dans une école publique. Dans cette affaire, la cour doit décider:

a) si l'École et son directeur sont liés par la Charte canadienne des droits et libertés;

B) si la fouille de l'étudiant par le directeur de l'École était justifiée ou non en raison de la Charte;

c) si l'étudiant a été "détenu" par le directeur de l'École et s'il avait droit d'être averti de son droit de consulter un avocat avant qu'on ne le fouille, conformément à la Charte.

#### JUGES:

-M. le juge Alexandre Deschênes, juge en chef  
-Me Luce-Andrée Gauthier  
-Me Marc Richard

#### AVOCATES:

Pour l'appelant: Jane May Allain  
(J.M.G.) Anne Dugas-Horsman

Pour l'intimée: Andrée Beliveau  
(Regina) Anne Richard

#### 6. Le jeudi 29 octobre 1987 à 19h30

Sa Majesté la Reine c. Skinner (le 20 mai 1987), (N.S.S.C.A.D.) (non publié)

RÉSUMÉ: Cette affaire met en cause la validité constitutionnelle de l'alinéa 195.1(1)c) du Code Criminel. Cette partie du Code a pour but de réduire la prostitution en interdisant les communications entre individus visant l'achat de services sexuels. La cour doit décider si l'alinéa en question empiète sur la liberté d'expression et la liberté d'association, telles que garanties par la Charte canadienne des droits et libertés.

#### JUGES:

-M. le juge Frédéric Arsenault, juge en chef  
-Me Hazen Brien  
-Me Doris Desjardins

#### AVOCATS:

Pour l'appelante: Denis Boudreau  
(Sa Majesté la Reine) Marc Richard

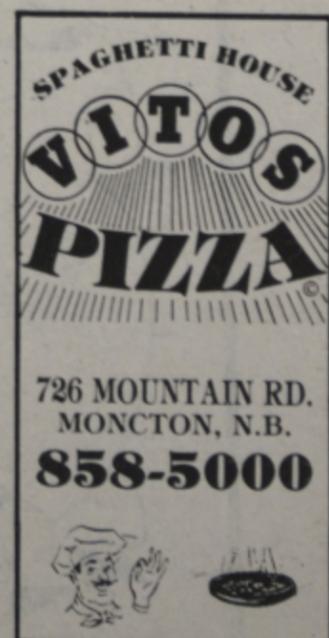
Pour l'intimé: Joanne Durette  
(Skinner) Brigitte Laplante

Prof. Roger Bilodeau  
Greffier de la Cour d'appel de l'École de droit

CALL FOR FAST  
SERVICE & DELIVERY  
TELEPHONE POUR  
SERVICE RAPIDE &  
LIVRAISON

MONCTON  
726 MOUNTAIN RD.  
**858-5000**

RIVERVIEW  
703 COVERDALE RD.  
**387-2111**



# SPORTS

## Volley-ball universitaire Les Anges Bleus ont du potentiel mais... peu d'expérience.

par Robert Nicolas

Avec sept recrues dans ses rangs, l'équipe féminine de volley-ball de l'Université de Moncton devra trimer dur au cours de la prochaine saison qui débutera à domicile le 5 novembre prochain.

Après avoir connu une saison du tonnerre l'année dernière (12 victoires et deux défaites en plus de terminer au premier rang de l'ASIA), l'édition 1987-88 des Anges Bleus constitue une équipe jeune et peu expérimentée. Selon l'entraîneur Daniel O'Carroll, la nouvelle saison pourrait être difficile. "En raison de l'abondance des recrues cette année, l'équipe sera beaucoup moins puissante. Même si quelques vétérans sont de retour, les Anges

Bleus manquent d'expérience", a laissé entendre le pilote du Bleu et Or.

Au cours de la prochaine saison, l'entraîneur des Anges Bleus pourra compter sur les services des vétérans Diane Bordage, Sylvie Gagnon, Manon Dallaire, Julie Godin et Louise Vautour. Du côté des recrues, Julie Robichaud, Sue McCarthy, Claudine Hébert, Nathalie Bélanger, Chantale Pelletier, Mireille Lebreton et Pierrette Pelletier compléteront l'alignement du Bleu et Or. Quant à Danielle Tardif et Marie Josée Ferron, elles suivent un programme spécial de conditionnement physique. Daniel O'Carroll a laissé savoir qu'elles pourraient intégrer l'équipe en janvier.

Conscient que la ligue inter-universitaire de volley-ball sera encore une fois très compétitive, O'Carroll avoue que l'équipe devra

travailler fort pour mériter une place dans les séries d'après-saison. "U.N.B., Dalhousie et Mount Allison constitueront des formations puissantes cette année. On serait bien satisfait si on pouvait obtenir une quatrième position au classement général, ce qui nous permettrait de prendre part aux séries", a mentionné l'entraîneur des Anges Bleus.

En terminant, France Dallaire agira à titre d'adjointe à l'entraîneur O'Carroll. Dallaire a déjà évolué pendant cinq saisons avec les Anges Bleus. Elle a bien hâte de relever le défi qui l'attend. "Même si l'équipe est jeune, il y a un potentiel certain à développer chez les recrues. Mon travail consistera à travailler les techniques de passes et les réceptions en zone défensive", a-t-elle conclu.

simplement un service offert aux étudiants à temps plein et aux professeurs de l'université, créé dans le but de les sensibiliser au précieux bienfait qu'est l'activité physique. Les participants pourront, tout en maintenant une bonne condition physique, s'amuser et connaître une foule de gens.

Les activités offertes par les S.A.R. sont classées en 4 grandes catégories se lisant comme suit:

1- Secteur-aquatique (inclue la natation et l'aquatic entre autres)

2-Plein air (comprend des activités telles la randonnée pédestre, le ski de fond etc...)

3-Conditionnement physique (Judo, Danse aérobique etc...)

4-Ligues organisées (incluera cette année le hockey sur glace, le hockey boule et le soccer intérieur).

Comme vous pouvez constater, ce n'est pas la diversité qui manque. Cependant, pour ceux qui ne sont pas au courant, les activités offertes par le S.A.R. comportent une nouveauté qui est le plein-air. Ce nouveau secteur, organisé par une stagiaire en loisirs, soit Louise Castonguay, promet d'être intéressant compte tenu du fait avantageux que le matériel est fourni par le S.A.R. et aussi du fait que cette nouvelle activité n'est pas trop coûteuse.

Un des principaux objectifs de ce service est évidemment de permettre aux étudiants et aux professeurs de se divertir et cela, à un coût très raisonnable (Moins de \$10.00). L'autre idée que le S.A.R. veut transmettre aux étudiants, c'est qu'il est reconnu que la pratique d'une activité sportive quelconque permet à l'individu de réduire ou même d'éliminer un ennemi psychologique souvent présent: le stress. Donc, tous ceux qui sont intéressés de s'inscrire peuvent le faire en se rendant au local 106 du CEPS. De plus, le responsable des ligues organisées, Helder Duarte, vous invite en grand nombre à venir vous amuser. Les intéressés ont le choix de s'inscrire aux activités suivantes:

## 12ième Édition du tournoi-citrouille (ballon-Vollant)

par Michel Morin

Une semaine à peine avant l'Halloween, soit le samedi 24 octobre, se déroulera le traditionnel tournoi citrouille (Ballon-vollant) au CEPS de l'Université de Moncton. Comme par les années précédentes, les étudiants et le personnel du campus universitaire sont invités à venir participer en grand nombre à la 12ième Édition de ce tournoi.

L'Une des responsables du tournoi, Louise Castonguay, lance le défi aux étudiants de dépasser le nombre d'équipes inscrites l'an dernier: 31. Ce tournoi permet de pratiquer un sport universellement reconnu, tout en ayant "un plaisir fou à tripper".

Les participants, qui ont jusqu'au Mercredi 21 oc-

tobre pour s'inscrire, auront le choix parmi les 3 catégories suivantes:

- 1) Mixte
- 2) Masculine
- 3) Féminine

Le coût est de 5\$ par équipe. De plus, on aimerait aviser les intéressés que la réunion des capitaines, qui devait normalement avoir lieu le mercredi 21 octobre, est remise au vendredi 23 octobre à 16 hrs au même endroit (Local 226 du CEPS).

Un proverbe populaire dit que "où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir". Alors ne vous gênez pas! Venez-vous faire du fun en grand nombre à ce tournoi, parrainé une fois de plus par le S.A.R., votre service des activités récréatives.

**SOUPER D'HALLOWEEN**  
 PORTIONS ILLIMITÉES AU BUFFET  
 ÉTUDIANTS SANS CARTE DE CAFETERIA: \$5.40  
 CONCOURS DE JELLY-BEANS: 19-21 OCT.  
 INVITATION À TOUS !  
 AU MASCARET  
 LE 27 OCTOBRE PROCHAIN DE 5 - 6<sup>h</sup> PM.

# SPORTS

**ROSSIGNOL**  
Let others compromise™

**SKI ACCESSORIES**  
from  
**THE # 1**  
**SKI PROFESSIONALS!**



**EASTERN Sports Ltd.**

— SUPERSTORE MALL — Moncton, N.B. Ph: 858-8181	— 343 ST. GEORGE ST. — Moncton, N.B. Ph: 857-4884
— WESTMORLAND PLACE — Saint John, N.B. Ph: 633-0794	— GATEWAY MALL — Sussex, N.B. Ph: 433-1143

## L'ATHLETE DE LA SEMAINE: JEANNE LEBLANC

La joueuse de hockey sur gazon, Jeanne Leblanc, des Angés Bleus de l'Université de Moncton a été sélectionnée l'athlète de la dernière semaine au Centre universitaire de Moncton.

L'athlète de Dieppe a été particulièrement exceptionnelle lors du gain de 1 à 0, des Angés Bleus, face aux Mounties de l'Université Mount Allison, vendredi dernier, au domicile de ces dernières.

Selon l'entraîneuse des Angés Bleus, Christine Leblanc, Jeanne a largement dominé le jeu dans la zone défensive de son équipe, annulant à plusieurs reprises les attaques adverses. "Elle est vraiment la générale de ma défense. Grâce à sa grande rapidité, Jeanne est toujours au coeur de l'action. Elle a le don d'anticiper les jeux de l'adversaire. Vendredi dernier, les Mounties n'ont pratiquement pas eu de bonnes chances de marquer, et l'une des raisons de nos succès est l'intensité de notre jeu en défensive," analyse l'entraîneuse de plusieurs saisons à l'Université de Moncton.

En terminant, Leblanc dit compter énormément sur le rôle de leadership de l'athlète de Dieppe, pour permettre à son équipe d'atteindre pour une deuxième année

consécutive la grande finale du championnat de l'ASIA. "Jeanne est vraiment un rouage important de mon équipe. Cette année, nous ne possédons pas l'attaque de l'année dernière, mais notre jeu en défensive s'est considérablement amélioré, grâce en partie à la stabilité que Jeanne peut y apporter", dit-elle.

## Les activités récréatives sur le campus: une réalité à la portée de tous.

par Michel Morin

Depuis plusieurs années déjà, les étudiants du campus bénéficient de la possibilité de pratiquer un grand nombre d'activités récréatives. Pour ce qui est de l'infrastructure en matière de loisirs et de sport, il serait bon de mentionner que l'Université de Moncton figure parmi les meilleures institutions des provinces atlantiques. Cette réputation ne s'est pas bâtie en un jour mais il faut dire qu'à partir de la création du S.A.R. (Service des activités récréatives), l'organisation de ces activités, tout comme la participation des étudiants à ces mêmes activités, a connu une expansion et une popularité vraiment étonnante.

Qu'est-ce que le S.A.R.? C'est tout

## LES CARRIÈRES DE DEMAIN...

## AUJOURD'HUI

Devenez une partie importante de notre actif.

♦ Les entrevues sur le campus auront lieu le mercredi 21 octobre 1987.



Représentés dans les principales villes du monde



# Computer World inc.



CLAUDE F. ROWAN

351 ST. GEORGE STREET, MONCTON, N.B. E1C 1W8 506-857-9710

"votre magasin d'ordinateurs"



### ST COMPUTERS

<input type="checkbox"/>	Mega ST4	\$3,299.95	\$2,475
<input type="checkbox"/>	Mega ST2	\$2,299.95	\$1,725
<input type="checkbox"/>	1040ST	\$ 1,199.95	\$ 876
<input type="checkbox"/>	520STfm	\$ 899.95	\$ 627
<input type="checkbox"/>	520STm	\$ 599.95	\$ 359

(does not include a built-in drive)

### DISK DRIVES

<input type="checkbox"/>	SH205	\$1,099.95	\$ 834
<input type="checkbox"/>	SH204	\$1,099.95	\$ 834
<input type="checkbox"/>	SF314	\$ 499.95	\$ 321
<input type="checkbox"/>	SF354	\$ 299.95	\$ 218

### MONITORS

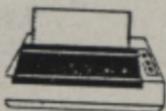
<input type="checkbox"/>	SC1224	\$ 649.95	\$ 470
<input type="checkbox"/>	SM125	\$ 299.95	\$ 224

### ST PRINTERS

<input type="checkbox"/>	SMM804	\$ 349.95	\$ 273
<input type="checkbox"/>	SLM804	\$2,995.95	\$2,247

### MODEMS

<input type="checkbox"/>	SX212	\$ 169.95	\$ 129
--------------------------	-------	-----------	--------

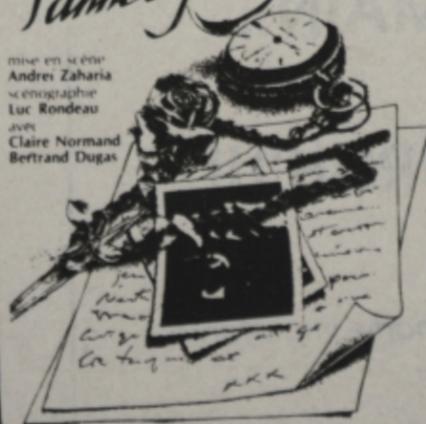


Concessionnaire éducationnel autorisé  
 Escomptes éducationnels pour les étudiants et les professeurs de l'Université  
 Téléphone: 857-9710

Prices subject to change without notice

*Même heure,  
l'année prochaine*

mise en scène  
André Zaharia  
scénographie  
Luc Rondeau  
avec  
Claire Normand  
Bertrand Dugas



Une comédie-sentimentale à voir!  
 Lundi 19 octobre, 20h00  
 Mardi 20 octobre, 20h00  
 Sciences de l'Éducation  
 Université de Moncton  
 Billets: En vente aux deux  
 "Librairie Acadienne"  
 Adultes: 10,00\$  
 Etud., 65 ans et +: 7,00\$



Théâtre Populaire d'Acadie

Offrez-vous un spectacle  
gratuit!

1. **MÊME HEURE, L'ANNÉE PROCHAINE**  
de Bernard Slade  
adaptation Robert Lalonde  
en tournée du 13 au 29 octobre 1987
2. **LE ROI LEAR**  
de William Shakespeare  
en tournée du 12 février au 4 mars 1988
3. **LE ROUV'E-CANE**  
de Victor Lanoux  
adaptation Laval Goupil  
en tournée du 4 au 24 avril 1988

Abonnez-vous dès aujourd'hui!

Adultes	20.00\$
Etudiants	14.00\$
et 65 ans +	

**SAISON  
'87-'88**

Pour information: 858-4161  
 C.P. 608  
 Caraquet, N.-B.  
 E0B 1K0  
 727-3403

**REUNION GENERALE SPECIALE**  
**MERCREDI 21 OCTOBRE 87**  
**13h00**  
**163-N SC.INFIRMIERES**

**ORDRE DU JOUR**

1. NOMINATION D'UN(E) PRESIDENT(E) D'ASSEMBLEE
2. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE D'ASSEMBLEE
3. RAPPORT DU CONSEIL EXECUTIF
4. PERMIS DE BOISSON
5. EVALUATION DES PROFESSEURS
6. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

**LES COURS SERONT ANNULES**  
**A COMPTER DE**  
**13h00 JUSQU'A 17H00**

# ENTR'ACTE

## A L'ÉPICERIE, APPRENONS A LIRE LES ÉTIQUETTES

Je ne me laisse pas prendre aux pièges de la publicité et quand je fais un bon marché, je cherche à combiner meilleurs prix et meilleure valeur nutritive. Jusqu'à tout récemment, j'aurais donc affirmé sans hésiter que je suis un consommateur avisé. Et puis, j'ai découvert que l'huile de soya que j'utilisais n'était pas exactement ce que le fabricant voulait me faire croire. Les mots "pure à 100%" inscrits en lettres noires sur le devant du contenant m'avaient porté à présumer qu'il s'agissait d'une huile de soya naturelle, qui ne contenait rien d'autre que de l'huile. Mais si j'avais lu la liste des ingrédients imprimés en petits caractères sur le côté de la bouteille, je me serais aperçu qu'en plus de l'huile, il y avait des additifs: acide citrique et gallate de propyle.

Conclusion: Pour savoir ce que l'on achète, il faut lire attentivement la liste des ingrédients. De nos jours, beaucoup de gens ont le souci de bien se nourrir et, à voir certains emballages, on a l'impression que les fabricants partagent leur souci. Mais tout ce qui paraît être bon pour la santé ne l'est pas nécessairement. Dans de nombreux produits alimentaires, on a réduit ou supprimé le sel, le sucre, les lipides et les additifs, et ajouté des grains entiers. Mais beaucoup d'autres affichent encore des qualificatifs comme "naturel", "pur" et "léger", dont l'imprécision, pour être légale, n'en prête pas moins à confusion. De nos jours, cependant, l'acheteur qui veut bien s'en donner la peine en sait beaucoup plus que jadis sur les produits vendus au supermarché, puisqu'il suffit de s'astreindre à lire les petits caractères des emballages. Méfions-nous tout particulièrement lorsque les mots suivants apparaissent en gros:

**-NATUREL:** Beaucoup d'entre nous croient que les aliments dits "naturels" sont plus nutritifs que les autres. Ils sont

donc disposés à les payer plus cher. Voilà pourquoi un fabricant affiche la mention "saveur naturelle de citron et pulpe de citron véritable" sur une mixture genre limonade, dans laquelle seules la pulpe et la saveur sont naturelles. La loi des aliments et drogues et la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, administrées par le ministère de la Consommation et des Corporations du Canada, précisent le sens des termes que le fabricant peut utiliser dans l'étiquetage et la publicité des produits alimentaires. L'emploi de mots tels que "naturel" et "pur" est réglementé de manière assez floue, de sorte qu'ils peuvent prêter à confusion. Ainsi, le fabricant de la limonade en question peut affirmer que son produit a une "saveur naturelle de citron" et contient de la "pulpe de citron véritable" sans contrevenir à la loi, puisqu'il ne dit pas que le produit est naturel, mais que seules la saveur et la pulpe de citron le sont.

**-LÉGER:** Voilà un autre terme qui ne veut pas dire grand-chose et qui peut induire en erreur. Il ne signifie surtout pas que le produit ne contient pas de calories. Lorsque le fabricant attache cette épithète à des mots comme "couleur", "texture" ou "goût", il veut dire que son produit est léger en couleur, en texture ou au goût, et rien d'autre. Ainsi, une marque de margarine "légère au goût" n'est pas du tout allégée de ses calories; et une sauce à salade "légère" contient moins de calories qu'une sauce à salade ordinaire, mais pas beaucoup moins et, de toute façon, pas les 50 pour 100 qu'elle devrait avoir en moins pour avoir le droit d'être qualifiée de "réduite en calories".

**-HYPOCALORIQUE:** La réglementation des aliments et drogues exige que les aliments de régime soient précisés. Un produit "hypocalorique" ne peut contenir plus de 15 calories par portion, ni dépasser 30

calories par ration quotidienne raisonnable. Un aliment "réduit en calories" doit avoir au moins la moitié des calories retrouvées dans le produit normal, et son étiquette doit mentionner qu'il est recommandé pour les régimes réduits en calories.

**-ENERGÉTIQUE:** Vous croyez peut-être qu'un aliment "à haute valeur énergétique" va vous procurer un regain de dynamisme et de vitalité. En réalité, il ne vous donne habituellement qu'un regain de calories, car "énergie alimentaire" est synonyme de "calories". Quand le mot "beurre" apparaît sur un emballage, il peut très bien n'exister qu'en quantité infime. Ainsi les croissants "feuilletés au beurre" d'une certaine marque sont légalement faits avec de la margarine, et une préparation à gâteau "recette-beurre frais" exige que l'on ajoute le beurre soi-même.

Le miel jouit de la réputation surfaite d'être beaucoup plus sain que le sucre. Certains fabricants mentionnent le mot "miel" dans l'appellation, mais mettent une quantité infinitésimale de cette précieuse denrée dans le produit lui-même. De fait, un biscuit graham au miel contient plus de sucre que de miel.

**-VITAMINES:** De nos jours, le mot "vitamine" est un argument de vente puissante, et ce, même si la quantité de vitamines est parfois insignifiante, même si le fait de renforcer un aliment dépourvu de valeur nutritive ne transforme pas celui-ci en aliment nutritif. Pour les fabricants, les vitamines ne représentent que quelques sous par boîte ou paquet. En revanche, les mots "enrichi de vitamines" peuvent faire grimper avantageusement le prix du produit. Pour le consommateur, c'est plus efficace et moins cher de prendre un supplément de vitamine par jour. Mais le mieux, c'est encore de puiser les éléments nutritifs dont on a besoin dans les aliments qui contiennent naturellement des

vitamines.

Grâce aux pressions des consommateurs, grâce aussi à l'intervention du gouvernement, les fabricants inscrivent maintenant des détails plus utiles sur les emballages. Selon la loi, l'étiquette de la plupart des produits alimentaires doit comporter la liste des ingrédients qu'ils contiennent. Il faut se rappeler que ces derniers sont énumérés par ordre de quantité, le premier de la liste étant le plus abondant, le dernier le moins abondant. S'il existe une réglementation pour régir les déclarations de valeur nutritive, dans la plupart des cas, elle n'est pas suffisamment exigeante.

À l'heure actuelle, des groupes de consommateurs, des représentants du secteur de l'alimentation et des fonctionnaires s'appliquent à mettre au point la formule définitive de l'étiquette des produits alimentaires. Tous reconnaissent la nécessité de l'étiquette, et notamment de la liste des ingrédients. À la suggestion de Santé et Bien-être social Canada, l'Association des fabricants canadiens de céréales a fait un sondage sur l'étiquette préparée par elle et qui figure encore sur la plupart des boîtes de céréales. Cette étiquette indique, la quantité de vitamines, de minéraux, de protéines et d'autres éléments que la céréale contient, par portion et par 100 grammes, et classe la quantité ainsi déterminée en trois catégories: P (passable), B (bonne), ou E (excellente).

Un représentant des Fabricants canadiens de céréales convient avec cette association que les données sur la valeur alimentaire qui figurent sur l'étiquette actuelle sont difficiles à comprendre. Mais tant que la nouvelle étiquette n'aura pas été adoptée, le consommateur devra essayer de s'y retrouver tout seul.



### DEVINETTE:

Un nénuphar, dont la surface double tous les jours, met 100 jours pour couvrir un étang.

Combien de jours mettront deux nénuphars de la même espèce pour couvrir cet étang? (solution au prochain numéro)

### BLAGUE:

Un médecin vient d'examiner un enfant et prescrit deux médicaments qu'il note sur une ordonnance:

"Le premier a très mauvais goût!" dit-il à la maman, "seulement, il est très efficace."

Le lendemain, très ennuyée, la maman se présente chez le médecin:

"Docteur, je viens pour que vous renouveliez l'ordonnance!"

"Renouveler l'ordonnance?" s'étonne le médecin, "mais, madame, le flacon ne peut pas être terminé. C'est un grand modèle et j'ai prescrit à votre fils une cuillère toutes les deux heures seulement!"

"Je sais, docteur!" répond alors la maman, "mais pour que mon garçon accepte cette horrible potion, il faut que son père, sa grand-mère, sa tante, ses deux soeurs et moi, nous prenions chacun

une cuillère avant. Alors..."

### SPOTS PUBLICITAIRES

Un milliard, c'est un chiffre difficile à imaginer, mais une agence de publicité l'avait bien concrétisé dans une de ses annonces.

-Il y a un milliard de secondes, on était en 1951

-Il y a un milliard de minutes, Jésus était vivant.

-Il y a un milliard d'heures, nos ancêtres en étaient à l'âge de pierre.

-Il y a un milliard de dollars dépensés toutes les dix heures et vingt minutes par le gouvernement américain!

### LES SAGES ONT DIT:

-En prenant de l'âge, on écoute davantage la voix de l'expérience et moins, la voix de la prophétie.

-Le souvenir est l'ancre du coeur.

Les solutions de la  
semaine passée  
en page 16

**SEMAINE INTERNATIONALE**  
**POUR**  
**LE DESARMEMENT**

**18-24 octobre 1987**

**Le Groupe Désarmement et Paix de**  
**Moncton**  
**vous invite à une soirée:**

**FILM - VIN et FROMAGE**

A l'aide du récent film de Gwynne Dyer intitulé "Entre deux feux", nous voulons amorcer avec vous un processus de questionnement critique sur l'option de "défense" que le gouvernement Mulroney propose à la population canadienne à travers le Livre blanc sur la défense: "Défis et engagements: une politique de défense pour le Canada".

**LIEU: Office National du Film**  
**1222 rue Main**

**DATE: le jeudi 22 octobre 1987**

**HEURE: 19H30**



# Art et Culture



**LANCEMENT** - En collaboration avec la Faculté des arts, les Éditions d'Acadie ont récemment procédé au lancement du livre, *Lieux et monuments historiques en Acadie*, de Fernand de Varennes, à la Galerie d'art de l'Université de Moncton. Ce volume propose de visiter tous les coins des provinces maritimes où l'histoire des Acadiens et Acadiennes demeure vivante grâce à la présence d'un musée, d'une plaque ou d'un monument. Ce voyage dans le temps, rendu possible par ce livre, se divise en 11 trajets, chacun d'une durée moyenne de deux jours, qu'il est facile de faire pour tous ceux et celles qui s'intéressent à l'histoire acadienne et qui sont dans la région des Maritimes. La photo nous laisse voir l'auteur lors du lancement

## CONCERTO AVENIR

*Cathedral Brass*, un quintette de cuivres comprenant deux trompettes, un cor, un trombone et un tuba, donnera un concert pour le grand public, le dimanche 25 octobre, à 20 heures, à la Galerie d'art de l'Université de Moncton.

Ce concert de *Cathedral Brass* s'inscrit dans la tournée 1987-88 des *Jeunesses Musicales du Canada (JMC)*. Trois autres concerts auront lieu à la Galerie d'art pendant l'année universitaire, Marie Lacasse, au violon, le 22 novembre; le duo *Mélisande*, chant et harpe, le 7 février; et le quatuor *La piémontoise* (flûte, hautbois, basson et virginal), le 20 mars

Récipiendaires d'une bourse de l'École de Banff, du Royal Conservatory of Music et de la Faculté de musique de l'Université de Toronto, les musiciens et musiciennes de *Cathedral Brass* ont acquis de l'expérience en Europe, à Expo 86 ainsi qu'avec

l'Orchestre symphonique de Toronto.

Ils joignent leurs talents de comédiens, leur musicalité, leur humour et présentent un répertoire excitant, une interprétation figolée, ciselée. *Cathedral Brass* communique son amour du quintette de cuivres et nous initie à ses multiples facettes.

Vous pouvez vous procurer dès maintenant le billet de saison pour la programmation 1987-88. Le coût est de 25\$ pour adultes, 20\$ pour étudiants et le troisième âge, et 35\$ pour une famille. Les billets des concerts Jeunesses Musicales vendus séparément sont de 7\$ pour adulte, 10\$ pour la famille et de 4\$ pour étudiants et le troisième âge.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Monique Richard, responsable des JMC, aux numéros 384-2062 ou 858-9505, ou Charles Michel Leblanc, animateur de la Société culturelle Dieppe-Moncton, au numéro 854-7093.

## Les solutions aux devinettes de la semaine passée...

### 1- Les oeufs de Pâques:

C'est la onzième cliente qui, en demandant le onzième oeuf en partant de la gauche, a eu l'oeuf situé à l'extrême droite. Les clientes ont mis 66 minutes à faire leur choix, et il a fallu 11 minutes pour les servir. La onzième cliente est donc sortie de l'épicerie à 10h17.

### 2- Les joueurs de Golf:

-Les deux premiers indices nous permettent d'obtenir quatre pointages appartenant à quatre personnes différentes: Ghislain, 72; Gilles, 82; le couvreur, 74; le maçon, 70.

-Le pointage le plus bas est celui du maçon, et comme ce n'est pas lui qui a gagné mais le ferblantier (indice 3), le pointage de ce dernier doit être inférieur à 70. Si le ferblantier n'est ni Ghislain, ni Gilles, ni Joe (indice 3), ni Jules, qui n'a pas gagné (indice 4), c'est donc Jean.

-D'après les pointages trouvés, Jules ne peut être que maçon (pointage 70) ou couvreur (pointage 74); or il ne peut être maçon, ce qui donnerait (indice 4), au menuisier un pointage de 78 qui n'existe pas. Jules est donc couvreur, le menuisier a fait 82, et c'est Gilles qui est menuisier.

-Comme Ghislain a un pointage de 72, il ne peut être maçon qui a 70, ce qui donne au ferblantier, Jean, un pointage de 66.

### 3- La lettre carrée:

Solution graphique facile!

### 4- La chaîne en or:

Le voyageur n'a que 2 anneaux à couper, soit le quatrième et le onzième, ce qui lui donne 2 anneaux détachés et 3 bouts de chaîne, dont le premier compte 3 anneaux, le deuxième 6 et le troisième 12. Toutes les combinaisons de 1 à 23 sont ainsi possibles.

-Le premier jour, le voyageur donnera 1 anneau à l'aubergiste.

-Le deuxième jour, il lui remettra le deuxième anneau.

-Le troisième jour, il lui donnera le bout de la chaîne de 3 anneaux et reprendra les deux anneaux détachés.

Et ainsi de suite, jusqu'au retour du domestique.

### 5- Les éleveurs du village:

Il reste 40 éleveurs qui ont uniquement des chats.

Elisabeth Nicol, de l'Université McMaster, prononcera une conférence intitulée, *Développements récents en supraconductivité*, le mercredi 21 octobre, à 14h30, au Pavillon Rémi-Rossignol de l'Université de Moncton.

Mme Nicol a fait ses études à l'École secondaire Moncton High. Elle détient un baccalauréat ès sciences de l'Université Mount Allison, une maîtrise ès sciences et est actuellement étudiante au doctorat en physique théorique à l'Université McMaster. En 1985, elle a obtenu la médaille d'or pour la plus haute note parmi les finissants et finissantes en sciences, de l'Université Mount Allison.

Bienvenue à tous et à toutes.

Renseignements: Claude Gauthier  
858-4353

**C'est formidable!**

**LE PROGRAMME  
D'INTÉGRATION À LA  
RÉSERVE – OFFICIERS  
(PIRO)**

Nous offrons des emplois d'été et à temps partiel aux étudiants à temps plein de niveau universitaire qui cherchent un nouveau défi à relever sur les plans physique et mental.

Vous avez les qualités requises?

**C'est votre choix, votre avenir**

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous au centre de recrutement des Forces canadiennes le plus près de chez vous ou téléphonez-nous à frais virés. Vous trouverez notre numéro sous la rubrique "Recrutement" des Pages jaunes.



**Club  
Cosmopolitan**

**Vous présente  
deux  
spectacles incroyables**

Le lundi 19 octobre

**"THE BOSS"**

avec en vedette STEVIE DUKES dans une  
célébration de

**"Bruce Springsteen"**

directement de Vancouver  
tu n'en croiras pas tes yeux

étudiants 3\$ seulement  
à 22 heures tapant

Le mercredi 21 octobre  
de renommée internationale

**"ROB HANNA"**

dans une célébration de

**"Rod Stewart"**

a eu un succès fou la dernière fois au Cosmos!!

Etudiants seulement 3\$ à 22 heures tapant

**Devenir C.A.  
pour  
atteindre  
le sommet**

Le titre C.A. est un début, un tremplin vers d'innombrables possibilités. En tant que C.A., vous pouvez choisir votre milieu de travail: secteur industriel, fonction publique, établissement d'enseignement, cabinet de C.A. ou votre propre pratique.

Vous pouvez travailler n'importe où au Canada ou presque n'importe où au monde, si vous le souhaitez.

Quelle que soit la voie que vous choisissiez, vous travaillerez avec des gens, vous les aiderez, vous découvrirez de nouvelles situations et devrez sans cesse relever de nouveaux défis.

La carrière de C.A. est accessible aux étudiants d'une grande variété de disciplines; elle n'est pas réservée à ceux qui ont un diplôme en commerce ou en affaires. Beaucoup d'étudiants ayant des antécédents en sciences humaines, mathématiques, sciences et génie se sont bâtis une carrière enrichissante en tant que comptable agréé.

Songez à la carrière qui offre des possibilités...tenez compte de votre avenir!

**NOTE HISTORIQUE:  
Références**

Au cours de l'histoire de la profession au Nouveau-Brunswick, dont les débuts remontent à plus de 71 ans, la décision ayant eu la plus grande portée a été celle d'exiger que tous les étudiants qui songent à faire carrière en tant que C.A. aient un diplôme universitaire.

Aujourd'hui, la norme d'excellence se poursuit. Pour que les comptables agréés puissent occuper leur juste place dans le monde des affaires et être reconnus comme pouvant résoudre les problèmes, ils ont besoin des avantages d'études universitaires générales - voilà la décision prise par le Comité d'éducation en 1987.

**L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**THE NEW BRUNSWICK  
INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS**

75, rue Prince William, Bureau 312  
Saint John, Nouveau-Brunswick E2L 2B2  
Tél: (506) 634-1588



**DE L'ENERGIE PURE SUR SCENE AU 700 MAIN....**

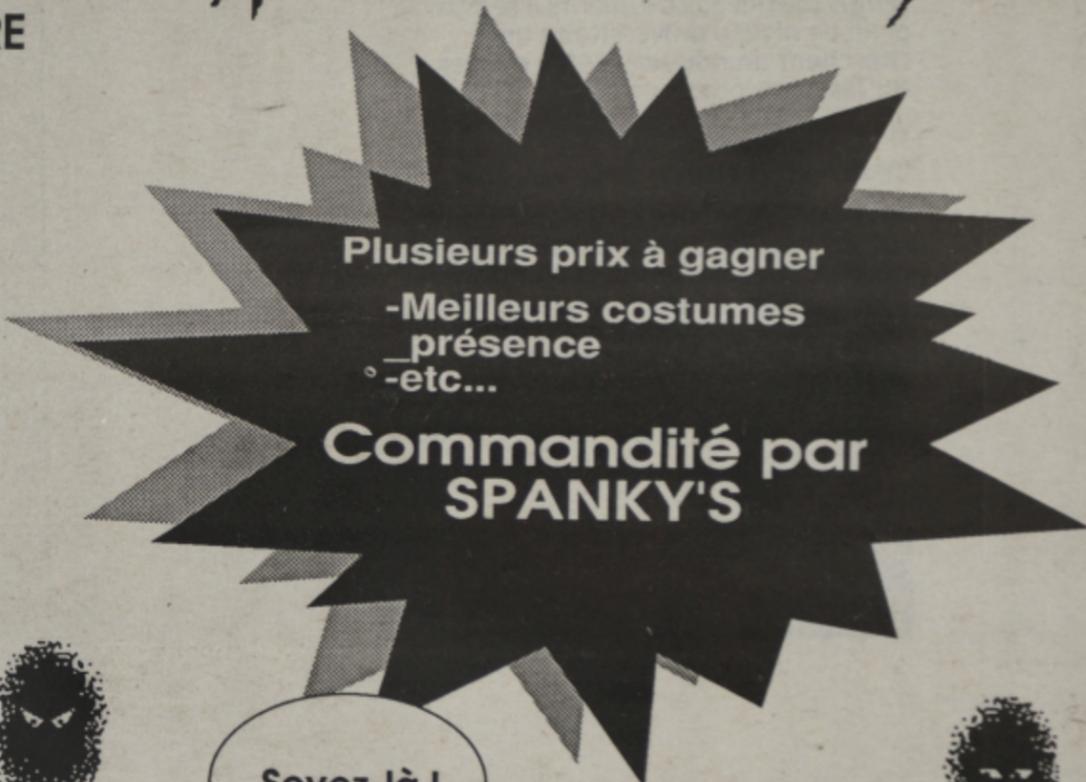


LE CLUB DE COMPTABILITÉ EN COLLABORATION  
AVEC CKUM ET LA F.E.U.M.  
VOUS PRÉSENTE



# LE PARTY D'HALLOWE'E'EN

VENDREDI LE 30 OCTOBRE  
AU STADE DU C.E.P.S.



Plusieurs prix à gagner  
-Meilleurs costumes  
-présence  
-etc...

Commandité par  
SPANKY'S

Soyez-là!



Le groupe

STEPS  
AROUND  
THE HOUSE



CKUM-MC SERA SUR LES LIEUX POUR VOUS  
STÉRÉO

RECHAUFFER ET FAIRE DES

19 ans et plus

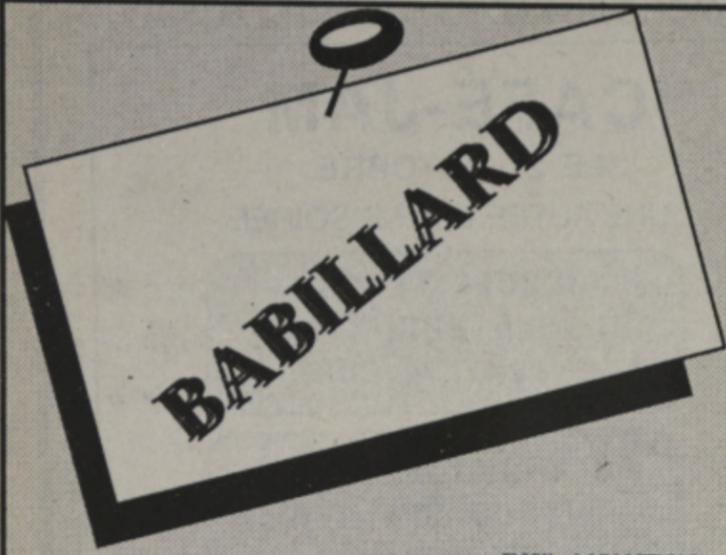


REPORTAGE "LIVE"!



Billets: à l'avance \$5.00  
à la porte \$5.50

En vente à la cantine de  
l'Administration et à la librairie Acadienne



# BABILLARD

## STAGE EN MARTINIQUE

A la suite de démissions de dernière heure, il reste trois places pour le stage en Martinique.

Le stage aura lieu du 27 février au 12 mars 1988 et comportera 3 crédits pour ceux et celles qui réussiront les examens. Le coût total du stage s'élève à moins de \$1000, tout compris (avion, logement, repas, cours activités, visites). Il porte le sigle HI 4088, mais il est ouvert à tous les étudiants de l'Université de Moncton.

Pour plus de renseignements contactez le plus tôt possible Pauline Haché (858-4232) ou Melvin Gallant (858-4068).

## PasserElle

Les étudiantes intéressées à devenir membres de la PasserElle sont invitées à une réunion qui aura lieu au Salon Rose de l'édifice Taillon le lundi 19 octobre à 18h30.

Pour de plus amples renseignements, rejoindre Carole Carignan au 382-6731 ou Martine Nash au 388-4327.

## RÉUNION TRES IMPORTANTE

au DÉPARTEMENT de SCIENCE POLITIQUE

MARDI 20 OCTOBRE 1987 à 11h30 au TAILLON

Tous les étudiants et étudiantes sont invité(e)s à venir. Invitation spéciale aux étudiantes et étudiants de première année.

## Travail a TEMPS PARTIEL sur le CAMPUS ou en VILLE

RESTAURANT (CASSE-CROUTE) - MONCTON  
SERVEUR AU COMPTOIR  
Vous devez être bilingue

STATION SERVICE - DEPANNEUR  
CASSIER  
Expérience comme caissier un tout mais pas obligatoire  
SALAIRE: \$4.50 l'heure

RESTAURANT - spécialité - "SOUS-MAR-

INS" - MONCTON  
SERVEUR  
Vous devez être bilingue; expérience comme caissier  
SALAIRE: \$4.00 l'heure + pourboires

COMPAGNIE DE PROMOTION - RIVERVIEW  
VENTE DE CERTIFICATS-CADEAUX par téléphone en lisant.  
Information préparée par la compagnie  
SALAIRE + BONI

BRASSERIE - MONCTON  
SERVEUR  
Vous devez être bilingue  
SALAIRE: \$4.00 l'heure + pourboires

RESTAURANT - PIZZA & DONAIR - MONCTON  
(Pour ces trois postes, vous devez être bilingue)  
COMMIS AUX COMMANDES - par téléphone  
SALAIRE: \$4.00 l'heure (au début)

CHAUFFEUR POUR LIVRAISON a domicile  
Vous devez avoir votre propre voiture  
SALAIRE: \$4.00 l'heure + commission + pourboires

SERVEUR AU COMPTOIR  
SALAIRE: \$4.00 l'heure (au début)

JAKE'S WHOLESALE  
VENDEUR DE PETITS TAPIS - de portes en portes  
Vous devez avoir votre propre voiture  
SALAIRE: COMMISSION

HOPITAL VÉTÉRINAIRE - RIVERVIEW  
ASSISTANT AU VÉTÉRINAIRE  
Capable de travailler avec animaux; connaissance d'ordinateurs  
SALAIRE: \$5.00

GARDERIE - MONCTON  
ANIMATEUR DE GARDERIE (enfants de 6 à 12 ans)  
Expérience avec enfants; pouvoir fournir références  
SALAIRE: \$6.00 à \$8.00 l'heure

POSTE D'ESSENCE - DIEPPE  
COMMIS DE POSTE D'ESSENCE  
Vous devez être admissible au cautionnement; bilingue  
SALAIRE: \$4.25 l'heure

MAGASIN, VETEMENTS POUR HOMMES - DIEPPE  
VENDEUR  
Préférentiellement expérience dans la vente au détail  
SALAIRE: Dépendant de l'expérience

HOTEL - MONCTON (vers la côte magnétique)  
COMMIS DE NUIT  
Vendredi et Samedi, de minuit à 8h00  
Expérience ou connaissance de la comptabilité  
SALAIRE: \$5.00 l'heure

CONCESSIONNAIRE D'AUTOMOBILES - MONCTON  
VENDEUR D'AUTOMOBILES  
Les soirs et samedis  
Préférentiellement quelqu'un qui a 25 ans ou plus  
SALAIRE: COMMISSION

CATELLI FOOD  
DÉMONSTRATEURS DE PRODUITS (au Colisée de Moncton)  
Les 29, 30 31 octobre et le 1er novembre (heures qui vous conviennent)  
SALAIRE: \$6.00 l'heure

## EMPLOIS PERMANENTS

Pour les emplois mentionnés ci-dessous il est important de soumettre votre demande d'emploi au CEC-SC avant midi le jour de la date limite

## PRÉ-SELECTIONS DATE LIMITE

16 octobre

MIDLAND TRANSPORT  
Poste en GESTION DES VENTES, DES OPÉRATIONS ou DE L'ADMINISTRATION  
Toutes les disciplines

SCOTIA BANK  
DEGRÉ EN ADMINISTRATION  
Tout autre degré avec mineur en administration

22 octobre

ZELLERS INC.  
STAGIAIRE EN MANAGEMENT  
Degré en Administration

TOUCHE ROSS  
VÉRIFICATEUR ADJOINT  
Degré en Administration

23 octobre

BANQUE ROYALE DU CANADA  
DEGRÉ EN ADMINISTRATION  
DEGRÉ EN ÉCONOMIE  
Tout autre degré avec mineur en Administration

BANQUE DU CANADA  
Poste au DÉPARTEMENT DES VALEURS  
Degré en Informatique

26 octobre

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
STAGIAIRE EN GESTION  
Degré en Administration

30 octobre

LA METROPOLITAINE  
PROGRAMME DE FORMATION DES CADRES SUPÉRIEURS DROIT ET MBA

2 novembre

BANQUE DU CANADA  
Postes aux départements des valeurs et aux départements d'exécution et d'administration degré en Administration - Gestion des affaires (Bacc ou Maîtrise)

11 décembre

BANQUE DU CANADA  
Poste aux départements des recherches, relations internationales et études monétaires et financières degré en Économie (Bacc ou Maîtrise)

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA  
Perspectives d'emploi pour diplômés (1988) en  
30 octobre

COMPTABILITÉ  
ÉCONOMIE  
FINANCES  
INFORMATIQUE  
MATHÉMATIQUES/STATISTIQUE  
GÉNIE  
ADMINISTRATION

PROGRAMME DE RECRUTEMENT EN VÉRIFICATION

31 décembre

PROGRAMMÉ D'EMPLOI POUR LES DIPLOMÉS INDIENS ET INUIT

ACTURIAT  
DROIT

SCIENCES INFIRMIERES  
SCIENTIFIQUES DE LA DÉFENSE  
SERVICE CORRECTIONNEL  
TRADUCTION

NOTA: Il n'y a pas de date limite pour l'envoi des candidatures pour ces groupes professionnels.

RECRUTEMENT DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR

L'examen du SERVICE EXTÉRIEUR aura lieu le samedi 17 octobre à 9h00 au local 390, pavillon Léopold-Taillon.

L'EXAMEN DE CONNAISSANCES TECHNIQUES EN GESTION DES FINANCES aura lieu le jeudi 12 novembre à 19h00 au local 542, pavillon Léopold-Taillon.

Pour les emplois mentionnés ci-dessous nous céderons votre entrevue lorsque vous nous soumettrez votre demande nous accepterons votre demande jusqu'à midi la veille de l'entrevue

## ENTREVUES

24 novembre

LONDON LIFE  
REPRÉSENTANT DES VENTES  
Toutes les disciplines

EMPLOIS D'ÉTÉ  
20 novembre

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA

Poste en SCIENCES ou en GÉNIE  
Vous devez continuer vos études en septembre 1988 et avoir une moyenne minimale de "B"

DEFENSE NATIONALE

Étudiants en 3e ANNÉE ou plus, avec rendement scolaire supérieur  
SCIENCES et GÉNIE (toutes les disciplines)  
SCIENCES POLITIQUES  
SOCIOLOGIE  
La sélection commencera vers le 1er décembre

AU KACHO AU KACHO

**vendredi soir**  
**le 23 octobre**  
**THE PRISONER**

prix d'entrée: mermbres 4.00\$ non-membres 5.00\$

**CAFÉ-JAM**  
 LE 21 OCTOBRE  
 UNE AUTRE BONNE SOIRÉE

JACQUES LEGER  
 DONALD CORMIER  
 FRANCINE McLURE

BERNARD LEBLANC  
 MARCO GRENIER  
 ET KEVIN

**JAZZ JAZZ JAZZ JAZZ JAZZ**  
 DIMANCHE LE 25 OCTOBRE DE 21 à 00hres

AVEC CHARLIE GOGUEN, HUE BROWN, ROLAND BOURGEOIS, ET JAMIE COLPITTS

**SAMEDI SOIR: PARTY JELLO GLISSANT**  
 ORGANISÉ PAR L'A.I.E.S.E.C.  
 PRIX: MONTRE D'UNE VALEUR DE 250\$  
 GRACIEUSETÉ DE LA MINE D'OR

SPECTACLES À VENIR: LE 30 OCTOBRE--ALAN GERBER ET JIM ZELLER  
 LE 06 NOVEMBRE--COUNTING TREE'S

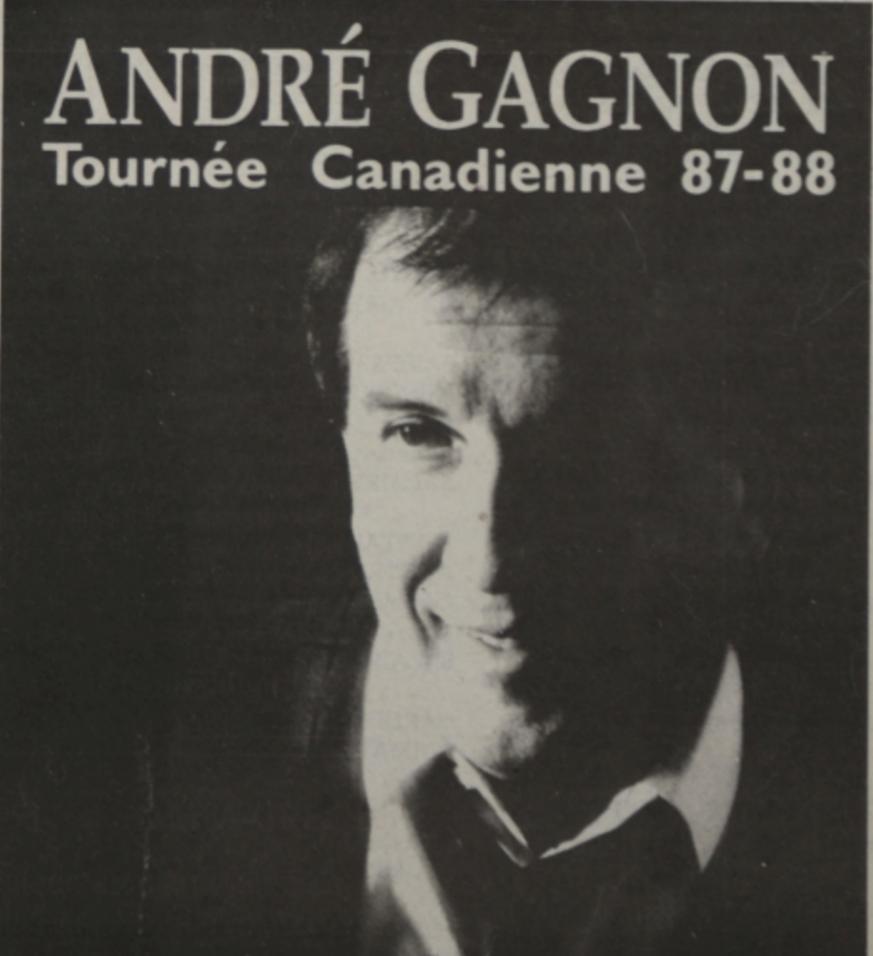


**mardi 3 NOVEMBRE 87 à 20H30**  
**MONCTON HIGH SCHOOL**

Billets à sièges réservés \$15  
 (Remboursement de \$2 à la porte avec  
 carte étudiante et citoyens aînés)

Billets disponibles  
 aux deux Librairie Acadienne:  
 -Pavillon Léopold Taillon, CUM  
 -Place Champlain

Une présentation des LOISIRS SOCIO-CULTURELS, Centre Universitaire de MONCTON



**vendredi 20 NOVEMBRE 87 à 20H30**  
**MONCTON HIGH SCHOOL**

Billets à sièges réservés \$15  
 (Remboursement de \$2 à la porte avec  
 carte étudiante et citoyens aînés)

Billets disponibles  
 aux deux Librairie Acadienne:  
 -Pavillon Léopold Taillon, CUM  
 -Place Champlain

Une présentation des LOISIRS SOCIO-CULTURELS, Centre Universitaire de MONCTON